



# CAMPAGNES SOLIDAIRES

N° 411 – décembre 2024 – 6 € – ISSN 09834-9181

Le journal de la Confédération paysanne

**Dossier**

## La terre au cœur des luttes paysannes



**Accord UE–Maroc : coup d'arrêt à un accord scandaleux**

# SOMMAIRE

## p.4 Vie syndicale

### Actualité

**p.6 Accord UE-Maroc:** coup d'arrêt à un accord scandaleux

**p.7 La Conf' organise** le tour de l'Aveyron en caravane!

**p.8 Poules pondeuses:** une flexibilité bienvenue pour l'élevage paysan

**p.9 Victoire:** Les variétés rendues tolérantes aux herbicides (VRTH) devront être tracées depuis les champs jusqu'à l'assiette!

**p.10 Qui dit plus de loups** sur le territoire, dit plus de chiens de protection



## Dossier 📁📄📑

### La terre au cœur des luttes paysannes



© Conf' paysanne

**p.11 Le manioc** guyanais en péril

**p.12 La flottille** de pêche mahoraise en pleine mutation

**p.14 Dix-neuf milliards** d'euros d'argent public à la rescousse du système agroalimentaire français

### Internationales

**p.15 Les paysannes** et paysans sont les véritables gardiens de la biodiversité

### Agriculture Paysanne

**p.16 Dans l'Aube,** des vigneron·nes engagé·es réinventent la Champagne paysanne

**p.17 L'école d'équitation** Ôcheval: pédagogie et agriculture paysanne

### Initiatives

**p.18 Campagnes** hospitalières

### Ami·e·s de la Conf'

**p.19 Restauration collective:** « C'est gagnant pour tout le monde »

### Culture

**p.20 Darwin,** Dieu et les éleveurs de montbéliardes

**p.22 Petites annonces – Abonnement**

### La Conf' en action

**p.24 La Confédération** paysanne s'oppose aux serres géantes d'Agrocare!

### Le Samson du mois



© Conf. paysanne

**Stéphane Galais,**  
secrétaire national

# La voix paysanne pour des campagnes vivantes

(1) Le texte était en discussion au Sénat fin novembre, avec des séances publiques prévues les 17 et 18 décembre 2024.

**N**ous sommes, en cette fin novembre, probablement à la fin médiatique du deuxième acte de l'expression de la colère agricole. Les tracteurs sont sortis, quelques barrages maintenus, et des institutions comme l'Office français de la biodiversité (OFB) prises pour cible, bien qu'aucun lien réel n'existe avec la nature profonde du malaise agricole.

Pourtant, rien n'est réglé. L'accord commercial entre l'Union européenne et le Mercosur a été utilisé comme prétexte pour alimenter cette course à l'échalote, qui n'avait d'autre motivation que d'être celui qui crie le plus fort dans le contexte des élections professionnelles agricoles. Cette agitation a également préparé les consciences à accepter

un détricotage supplémentaire des normes sociales et environnementales.

La proposition de loi portée par le député Laurent Duplomb<sup>(1)</sup> illustre la volonté stratégique du syndicat majoritaire dans ce moment politique. Cette proposition de loi est une caricature du pire : fin de la séparation entre la vente et le conseil pour les pesticides, autorisation des drones pour pulvérisation, pouvoir donné au ministre de l'Agriculture pour passer outre les avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), assouplissement des règles sur les ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement), et facilitation de la construction d'ouvrages de stockage d'eau.

Ces mesures ne font qu'accélérer l'industrialisation et la concentration des fermes, en augmentant la compétitivité au détriment des plus fragiles, souvent les moins soutenus par les aides publiques. Les conséquences sont terribles : disparition des petites fermes, destruction des paysages, des habitats, pollution des sols, de l'air, de l'eau et de nos corps.

Ce terreau mortifère est alimenté par des campagnes d'agribashing, brandies comme des chiffons rouges

pour maintenir l'illusion d'une unité agricole. En réalité, ces stratégies dissimulent mal une agriculture en mutation, fragilisée par une compétition exacerbée. Les conséquences sont dramatiques : colère, repli sur soi, réflexes corporatistes et nationalistes.

Face à l'adversité, la Confédération paysanne tient bon. Cohérente, lucide et constante dans ses combats, elle s'oppose à tous les accords de libre-échange, milite pour une rémunération juste, un métier porteur de sens, une alimentation de qualité, et un monde solidaire et vivable.

La pugnacité des confédérés est visible partout : dans les mobilisations locales et nationales, les fêtes paysannes, et les campagnes électorales. Qu'ils ou elles soient en métropole ou dans les territoires d'outre-mer, les membres de la Confédération portent un engagement commun, une vision collective et solidaire, à rebours des réflexes individualistes et libéraux.

Nous pouvons être fier-es de la Confédération paysanne, de notre Conf', qui construit une union paysanne pour une agriculture moderne, ouverte et inclusive. Chaque porteur-euse de drapeau porte la voix paysanne pour des campagnes vivantes. Collectivement, soyons fermes. ■

**Ce numéro de *Campagnes solidaires* vous est offert par votre Confédération paysanne départementale dans le cadre des élections chambre d'agriculture qui se dérouleront en janvier 2025.**



En couverture – La Confédération paysanne a mené le 28 août 2022 une action de vendange militante dans le Var sur une parcelle du château d'Esclans, racheté par l'empire LVMH. Le syndicat se mobilise régulièrement contre la financiarisation des terres agricoles dans de nombreux départements.

**Mensuel édité par**  
L'association Média Pays  
104, rue Robespierre  
93170 Bagnolet  
Tél. : 01 43 62 82 82  
campsol@confederationpaysanne.fr  
confederationpaysanne.fr  
facebook.com/confederationpaysanne  
X : @ConfPaysanne

**Abonnements :**  
abocs@confederationpaysanne.fr  
01 43 62 82 82  
**Directrice de la publication :**  
Laurence Marandola  
**Rédaction :**  
Roxanne Mitralias et Sophie Chapelle  
**Secrétariat de rédaction :**  
Roxanne Mitralias

**Comité de publication :**  
Céline Berthier, Christian Boisgontier,  
Michel Curade, Marc Dhenin, Stéphane  
Galais, Florine Hamelin, Véronique  
Léon, Laurence Lyonnais, Jean-Claude  
Moreau, Adeline Régis, Michèle Roux  
**Diffusion :** Jean-Pierre Edin  
**Dessins :** Samson, Rodho et Denys  
Moreau

**Maquette :**  
Julia Klag et Pierre Rauzy  
**Correction :** Jean-Claude Blondeau  
**Impression :** Chevillon, 26 BD Kennedy,  
BP 136 – 89101 Sens Cedex  
CPPAP n° 1126 G 88580  
N° 411 – décembre 2024  
Dépôt légal : à parution  
Bouclage : 26 novembre 2024

## L'eau, bien commun, pas pour quelques-uns !

Le 16 novembre, près de 500 personnes se sont rassemblées pour manifester contre le projet de mégabassine SEV14 conçue pour stocker environ 500 000 mètres cubes d'eau. Ce projet de retenue d'eau est prévu sur la commune de Saint-Sauvant, dans le département de la Vienne, à environ quinze kilomètres de Sainte-Soline. Dans une ambiance calme et déterminée, paysan·nes, citoyen·nes et militant·es ont uni leurs voix pour défendre l'eau comme bien commun et dénoncer son accaparement. Les participant·es ont rappelé que les mégabassines figent les inégalités d'accès à l'eau, organisent la spéculation sur les droits d'eau et détournent les subventions publiques. Par une marche populaire, joyeuse et colorée de banderoles et de chants, la Confédération paysanne a réitéré l'urgence de soutenir des pratiques agricoles qui retiennent l'eau dans les sols. ■



© Conf paysanne

## Défendre les droits des paysannes !

À partir du 21 novembre, la Confédération paysanne a mené l'opération « Paysannes partout ! », mobilisant son réseau à travers toute la France pour défendre les droits des femmes dans l'agriculture et dénoncer les violences sexistes et sexuelles (VSS). Conférences de presse, actions syndicales, discussions en non-mixité choisie, causeries sur la protection sociale, projections de cinéma et participation aux manifestations du 25 novembre ont marqué cette mobilisation. L'ob-

jectif était de rendre visible le rôle crucial des paysannes et de revendiquer leur reconnaissance pleine et entière, notamment



à l'approche des élections professionnelles agricoles. Dans l'Aude, par exemple, le syndicat demande le renforcement du service de remplacement, un accompagnement médical et social de proximité, le soutien à l'installation des femmes et le marrainage agricole. Tout au long de cette mobilisation, un message fort a été martelé : pour des paysannes partout, soyons fermes ! ■

## À Chaumont, la Conf' à fond pour l'abattoir !

Face au blocage des banques, le nouvel abattoir de Chaumont, attendu mi-novembre, doit réunir les 150 000 euros nécessaires à son démarrage. Malgré un investissement de huit millions d'euros porté par le Conseil départemental, la SCIC Coop Viandes de Haute-Marne, gestionnaire du site, doit combler ce manque de trésorerie à court terme. Si le Crédit Agricole propose un prêt, les conditions ne répondent pas à l'urgence, laissant planer une incertitude sur l'ouverture. La Confédération paysanne de la Haute-Marne, initiatrice du projet depuis 2016, refuse de voir l'activité d'élevage local mise en péril. En une semaine, son appel à des prêts solidaires dans son réseau a permis de recueillir plus de 100 000 euros de promesses, démontrant l'élan de soutien des éleveur·euses, retraité·es et autres sympathisant·es. ■



© Claire Robert

## Un an après la lutte victorieuse sur les Maec !

Le 7 novembre, une trentaine de paysan·nes se sont réunies à Saint-Brieuc pour célébrer la victoire obtenue en 2023 concernant le financement des Mesures agro-environnementales et climatiques (Maec). À l'époque, le collectif Maec, dont fait partie la Conf' paysanne, avait dénoncé une enveloppe budgétaire insuffisante pour soutenir les agriculteur·ices engagé·es dans la transition agroécologique. Cette mobilisation avait conduit à des actions significatives aboutissant au déblocage de 50 millions d'euros. Lors de cette soirée, le documentaire *Le temps d'une lutte* de Jérémie Couédon a été projeté, retraçant ces mobilisations et les défis rencontrés par le monde paysan. Dominique Madec, porte-parole de la Confédération paysanne des Côtes-d'Ar-

mor, a exprimé des inquiétudes concernant le financement des Maec pour 2025, craignant des critères de priorisation restrictifs dans certaines régions. Les syndicalistes ont réaffirmé

leur engagement pour une généralisation des Maec à l'échelle nationale, afin que chaque agriculteur·ice adoptant des pratiques vertueuses soit accompagné·e. ■



© Conf' paysanne 22

## Sortons le vin du rouge

Du 14 novembre au 5 décembre, la Confédération paysanne parcourt les vignobles de France dans le cadre de l'opération « viticulture paysanne ». Conférences de presse, ventes solidaires en région Auvergne-Rhône-Alpes, apéros-paysans dans le Gard, discussions climatiques dans l'Aube ou sur la flavescence dorée, réunions publiques dans l'Aude : chaque étape invite viticulteur·ices et citoyen·nes à échanger sur l'avenir des vignobles. Face à la surproduction, à l'arrachage, au changement climatique et à l'accaparement foncier, la Confédération propose des solutions concrètes : garantir des prix minimums pour protéger les revenus, encadrer l'arrachage et la replantation pour rééquilibrer le marché, et lutter contre la financiarisation des terres viticoles. Elle appelle également à soutenir des pratiques économes en eau et sans pesticides, à accompagner la transition agroécologique via les Maec, et à renforcer la prévention des risques climatiques grâce à un fonds mutuel solidaire. Enfin, la transmission des fermes et la protection des travailleur·euses de la vigne restent des priorités. ■

### CONFERENCE DE PRESSE mardi 19 novembre Viticulture Paysanne

Lancement d'une vente de vin en soutien à la viticulture paysanne sur la région AURA

Témoignages de vigneron·nes et vigneronnes sur les difficultés rencontrées et les impasses structurelles de la filière

Proposition de notre syndicat pour sortir de la crise

*Une visite du cuvage et une dégustation vous seront proposées à la suite de la conférence*

**11H - 11H30**  
**Cuvage de Simon Perot**  
**Domaine des Canailles**  
**30 route du patin**  
**69620 OINGT**

**Contacts :**  
Christine Riba : secrétaire générale de la Confédération Paysanne Auvergne-Rhône-Alpes - 06.07.02.25.42  
Anne Deplaude : vigneronne Loire - 06 16 72 63 38  
Julie Riegel : animatrice Confédération Paysanne du Rhône - 07 56 89 27 24

**POUR UNE VITICULTURE PAYSANNE**  
**SOYONS FERMES !**

## Bétail contre bagnoles

La Confédération paysanne intensifie ses mobilisations contre l'accord UE-Mercosur, dénonçant un projet destructeur pour l'agriculture paysanne et l'environnement. Depuis le 12 novembre, des actions ont eu lieu dans de nombreux départements, notamment le Cantal, l'Allier, l'Aveyron, l'Ain, le Lot-et-Garonne, le Tarn, les Landes, le Morbihan, la Marne, et la Drôme, en Lozère et en Alsace, ainsi qu'à Paris et Bruxelles. Ce combat s'inscrit dans une lutte historique contre le libre-échange, qui favorise une concurrence déloyale, dégrade les normes sociales et environnementales, et compromet la souveraineté alimentaire. Laurence Marandola, porte-parole nationale : « *Cet accord, nous n'en voulons pas, ni aujourd'hui ni demain. La France doit exiger le retrait définitif du mandat de négociation de la Commission européenne.* » Contrairement à la FNSEA, qui prétend désormais s'opposer à l'accord UE-Mercosur, mais qui a soutenu pendant des décennies la logique du libre-échange et la course à la compétitivité, la Confédération paysanne agit avec cohérence. La FNSEA, dont les dirigeants sont souvent liés à de grandes multinationales comme Avril, reste enfermée dans un double discours : s'opposer à un accord tout en appelant à l'abaissement des normes sociales et environnementales. Ce positionnement opportuniste, à l'approche des élections professionnelles, vise à détourner l'attention des paysan·nes. La Confédération paysanne appelle à un rejet ferme de l'accord à l'Assemblée Nationale. ■



© Conf' paysanne

## Revenir à l'essentiel

Le libre-échange, présenté comme essentiel par la Présidente de la Commission européenne, serait-il une lubie ?

Oui, car les faits ne cessent de prouver les aberrations de ce concept. Le projet d'accord Mercosur-UE en est une loufoque illustration : incapacité à établir des clauses-miroirs crédibles, autorisation d'exporter des produits phytosanitaires qu'on retrouve ensuite dans les produits agricoles importés, arrivée massive de viandes issues d'animaux gavés en continu aux antibiotiques, présentés comme de simples « promoteurs de croissance ». Une logique insensée qui met à mal les fermes d'ici, les écosystèmes de là-bas, et les paysan·nes des deux côtés.

Non, car le dogme du « libre-échange » n'est pas né de rien. C'est une vieille morale économique européenne, un héritage de la fracture Est-Ouest. Véritable dinosaure économique, ce slogan survit contre toute logique, en grande partie grâce à ses variantes linguistiques. « Accords de libre-échange », dit-on... Comme si on pouvait parler de « désaccords de libre-échange ». Mais c'est précisément ce qu'éprouve la grande majorité des paysan·nes du monde : un désaccord viscéral.

En réalité, le « libre-échange » est bien plus qu'une idéologie : c'est une injonction : « vendez-nous vos produits bruts, pour que nous vous revendions nos produits transformés. » Une vision dépassée, intenable dans un monde où chaque produit doit être façonné par et pour les modes d'existences locaux, ici et ailleurs. La liberté, dans l'échange, ne doit pas être une injonction, mais devenir un regard vers l'autre.

# Accord UE-Maroc : coup d'arrêt à un accord scandaleux

Le 4 octobre 2024, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a annulé l'accord de libre-échange agricole UE-Maroc, exigeant un étiquetage spécifique pour les produits du Sahara occidental. Ce succès est le fruit d'une bataille juridique de longue haleine de la Confédération paysanne.

 **Claude Girod,**  
maraîchère  
retraitée

En 2000, l'accord de libre-échange entre le Maroc et l'Union européenne est entré en application. Il a ouvert la voie au développement de cultures d'exportation comme le melon et la tomate, qui ponctionnent les nappes phréatiques et ont recours à l'eau dessalée. Les exploitations mobilisées appartiennent à des proches de la famille royale marocaine, emploient une main-d'œuvre marocaine et expédient leurs produits depuis le territoire marocain, à Agadir.

Une enquête menée par la Confédération paysanne en 2012 a permis de constater, via un huissier dans les locaux de la société Ydil à Châteaurenard, que toute la production en provenance du Sahara occidental était étiquetée sous certificat marocain. Ce constat a marqué le début d'un long processus juridique, de Tarascon à Luxembourg, passant par le Tribunal de Grande Instance et le Conseil d'État. La justice française s'est déclarée incompétente.

Enfin, le 4 octobre 2024, la Cour européenne de justice a consacré l'annulation de l'accord agricole de libre-échange entre l'UE et le Maroc, confirmant ses arrêts précédents sur le droit des consommateur·ices et le respect du droit international. L'arrêt précise que les produits originaires du Sahara occidental doivent être étiquetés « origine Sahara occidental » et non

« origine Maroc ». Cependant l'étiquetage des fruits et légumes bénéficiera encore d'un délai de douze mois.

Mais, ce qu'il faut retenir, c'est la mauvaise foi des autorités, voire une forme de complicité. Aucune sanction n'est envisagée, et l'État renonce à exiger le remboursement de la dette douanière. Il est vrai que le Maroc reste le premier partenaire commercial de la France en Afrique. Le cas des fruits et légumes est emblématique : depuis la signature de l'accord en 2012, plus de 50 % des fruits et légumes consommés en France sont importés. À titre d'exemple, au moins 300 000 tonnes de tomates produites par le Maroc arrivent chaque année sur le marché français.

L'autre enseignement concerne l'attitude de la Commission européenne. Celle-ci se désintéresse des conditions d'application des traités commerciaux qu'elle négocie à huis clos, loin des regards des sociétés civiles. La Colombie en est un exemple édifiant : un accord de libre-échange y était conditionné à une réforme agraire qui, à ce jour, n'existe toujours pas.

Face à une Europe incapable de garantir la territorialité de ses traités, comment croire qu'elle serait en mesure de contrôler la mise en œuvre de « mesures miroirs » censées protéger nos normes environnementales et sociales ? ■

De 1884 à 1975, le Sahara occidental était une colonie espagnole. En 1976, l'Espagne abdique ses responsabilités sans transfert de souveraineté ni pouvoir administratif. Dès novembre 1975, le Maroc envahit et occupe le territoire, massacrant 10 % de la population sahraouie. Plus de 150 000 Sahraoui·es fuient au sud-ouest de l'Algérie, où ils et elles vivent en exil, dépendant de l'aide humanitaire. En 1973, le Front Polisario, fondé par de jeunes intellectuel·les, proclame la République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD). En 1991, un cessez-le-feu est signé avec le Maroc sous l'égide des Nations Unies (ONU), prévoyant un référendum d'autodétermination que le Maroc bloquera par la suite. Le Sahara occidental figure toujours sur la liste des territoires non autonomes de l'ONU, et la communauté internationale n'a jamais reconnu l'annexion marocaine. En 2016, la Cour européenne de justice confirme qu'aucune exploitation du territoire ne peut avoir lieu sans le consentement du peuple sahraoui.

# La Conf' organise le tour de l'Aveyron en caravane !

En janvier 2025, les paysans et paysannes sont appel·es à voter. La Confédération paysanne de l'Aveyron va à leur rencontre en organisant un tour du département en caravane. Une première !

C'est motivé·es et déterminé·es à gagner la chambre que nous avons entamé la campagne des élections professionnelles 2025 pour choisir l'agriculture de demain. En Aveyron, comme dans la plupart des départements, le tandem FNSEA-JA a la mainmise sur la chambre d'agriculture, remportant la majorité des sièges à chaque élection. Il nous fallait donc trouver comment mener campagne efficacement et convaincre pour porter le projet de l'agriculture paysanne de la Conf' au sein de nos chambres d'agriculture.

Contrairement à la Coordination rurale, qui s'appuie sur une colère paysanne sans propositions de fond, nous, à la Confédération paysanne

de l'Aveyron, avons choisi d'aller au plus proche des paysan·nes. Partout sur notre territoire, nous exposons nos idées, discutons, et présentons le modèle agricole souhaité pour notre département... avec une caravane ! C'est parti d'une blague en comité départemental (on rigole dans la lutte, et heureusement!), et de fil en aiguille, c'est devenu une réalité... Un ami qui prête une caravane stockée dans une grange, une copine artiste peintre qui se propose pour le relookage, des pneus neufs, un bon nettoyage, et nous voilà en possession d'une caravane Conf' toute jaune, ornée sur chaque côté du logo de la Confédération paysanne de l'Aveyron ! Notre caravane s'est rapidement avérée être un moyen original et efficace pour attirer l'attention et donner de la visibilité à notre campagne pour les élections professionnelles.

Depuis le 7 octobre 2024 et jusqu'au 19 janvier 2025 : c'est le Tour de l'Aveyron ! Nous faisons

campagne sur les sujets de la transition agroécologique, de l'élevage, du revenu dans la filière ovin lait Roquefort... avec la caravane Conf' en suivant un circuit dans le département Saint-Affricain-Larzac-Levezou-Marcillac-Villefrancois-Réquistanais où nous organisons des événements variés pour sensibiliser les habitant·es aux élections professionnelles. À Saint-Affrique, le 18 octobre, nous avons organisé une réunion publique sur les élections professionnelles agricoles. Les rencontres qui ont eu lieu à Nant, sur le Larzac, que ce soit sur

le mardi 22 octobre ou trois jours plus tard lors de la projection du film *La Théorie du Boxeur* <sup>(1)</sup>, ont rencontré beaucoup de succès, les

échanges ont été nombreux et riches. Le moment le plus fort était inattendu et hors de nos cercles habituels : nous sommes arrivés le 4 novembre au matin sur le marché au Cadran à Baraqueville avec la caravane Conf'. Nos banderoles « *Marché aux bestiaux : quel espace de liberté pour fixer nos prix ?* » et « *Oui à l'élevage ! Non au Mercosur !* » et, bien sûr, de la documentation, des flyers, et du café chaud, ont attiré du monde ! Nous avons ainsi pu discuter avec de nombreuses agriculteur·ices qui n'étaient pas au courant des élections à venir, pas forcément sympathisant·es mais qui ont apprécié notre initiative, notre posture et nos idées pour une agriculture paysanne en Aveyron !

Avec la caravane Conf', nous espérons bien créer des ponts, faire tomber des préjugés, discuter avec un maximum de collègues, sur les marchés, lors de débats, de projections de films, de conférences... et mobiliser pour ces élections ! ■

 Léa Cabal-Zinck, paysanne et Sascha Vue, paysan dans l'Aveyron

(1) [latheorieduboxeur.fr](http://latheorieduboxeur.fr)



© Conf' paysanne de l'Aveyron

## Les dindons de la farce

Le groupe LDC poursuit son internationalisation en rachetant l'allemand European Convenience Food (ECF), spécialiste des élaborés de volailles surgelées et produits végétaux. Réalisant 86 % de son chiffre d'affaires dans la restauration hors domicile, ECF permet à LDC d'entrer sur le « premier marché agroalimentaire en Europe », celui de l'Allemagne. En parallèle, le groupe annonce la fermeture en mars 2025 de l'abattoir de Blancafort (Cher) en l'absence de repreneur. Le site, déficitaire depuis des années, fait face à 31 M€ de pertes cumulées. Un plan d'accompagnement est prévu pour les 44 éleveur·euses impacté·es, tandis que la région appelle à une mobilisation pour sauver cet outil rural.

## Bœuf aux hormones : le retour ?

Les contrôles brésiliens sur l'utilisation d'œstradiol 17β, une hormone de croissance interdite pour les bovins destinés à l'UE, sont jugés « inefficaces » par un rapport d'audit de la Commission européenne publié le 23 octobre. Les services vétérinaires pointent l'incapacité des autorités brésiliennes à garantir la fiabilité des déclarations des opérateur·ices et le respect des certificats sanitaires. Ce constat remet en question le maintien du Brésil parmi les pays autorisés à exporter du bœuf vers l'Union européenne, alors que l'accord UE-Mercosur prévoit un quota de 99 000 tonnes à droits réduits.

## Inégalités alimentaires

Selon une enquête du Crédoc (2021-2023), 51 % des Français·es mangent à leur faim, mais n'accèdent pas toujours aux aliments souhaités, contre 42 % auparavant, une hausse due à l'inflation. Ces consommateur·ices mangent moins de fruits et légumes (35 % consomment un fruit par jour, 23 % un légume) bien que les recommandations nutritionnelles soient connues. Leur consommation de viande, poisson et leur sensibilité au Nutri-Score restent comparables à ceux qui ne se restreignent pas. Cependant, seuls 74 % perçoivent clairement le lien alimentation-santé, contre 84 % des ménages sans contrainte alimentaire.

## ÉCOBRÈVES

### Malbouffe

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) révèle dans son rapport annuel que 70 % des coûts cachés des systèmes agroalimentaires mondiaux, soit 8 100 milliards de dollars par an, proviennent des effets d'une mauvaise alimentation. Ces coûts incluent les pertes de productivité liées à des maladies comme le diabète, les cancers et les maladies cardiovasculaires, doublant ainsi la facture sanitaire de l'alimentation. Les régimes pauvres en fruits, céréales complètes et légumes, et riches en sel et viandes transformées, sont pointés du doigt. Selon les pays, cette charge cachée représente jusqu'à 10 % du PIB. Le calcul n'inclut pas les phénomènes de sous-nutrition, eux aussi coûteux, souligne la FAO.

### Monsanto, le boulet

Le 12 novembre, l'action Bayer a chuté de plus de 10 %, atteignant son plus bas niveau depuis vingt ans, suite à des résultats décevants au troisième trimestre. Les ventes mondiales de sa division agricole ont reculé de 3,6% (3,98 Md€), plombées par une baisse de 19,1 % des herbicides à base de glyphosate et par la réduction des surfaces de maïs en Amérique latine. Ces pertes n'ont été que partiellement compensées par des hausses en fongicides (+ 13,1 %) et insecticides (+ 9,5 %). En difficulté depuis le rachat de Monsanto en 2018, Bayer poursuit sa restructuration, après la suppression de 3 200 emplois cette année.

### Soutien massif

Selon un sondage Ifo pour *Ouest-France*, 88 % des Français estiment « justifié » le mouvement des agriculteurs et agricultrices de février dernier, un niveau comparable aux précédentes mobilisations agricoles. Cependant, seuls 16 % jugent que ces actions ont abouti à des avancées suffisantes pour le monde agricole. Les priorités perçues sont la rémunération (71 %), la concurrence étrangère (68 %), et la simplification administrative (35 %), loin devant les aides à la transition environnementale (25 %). En outre, seuls 33 % pensent que les concessions faites par l'État représentent un recul pour l'environnement.

# Poules pondeuses : une flexibilité bienvenue pour l'élevage paysan

Plusieurs années de batailles de la Confédération paysanne ont abouti à l'adoption par l'État de normes adaptées aux élevages paysans. Les centres d'emballage <sup>(1)</sup> étaient un frein au développement d'ateliers de poules pondeuses de petite taille.

 **Sylvie Colas**, secrétaire nationale, et **Fabien Champion**, animateur

 Pour plus d'infos sur l'expérimentation plein air : [urz.fr/sYYH](http://urz.fr/sYYH)

(1) Un centre d'emballage d'œufs est une installation où les œufs sont collectés, triés, calibrés, nettoyés et emballés avant leur distribution.  
(2) L'obligation d'utiliser une mireuse-calibreuse automatique dans les centres d'emballage d'œufs garantit la conformité aux normes de qualité et de sécurité, notamment en triant les œufs selon leur poids et leur fraîcheur. Toutefois, cette exigence peut être contraignante pour les petites fermes en raison des coûts d'installation et de maintenance.

Les œufs doivent passer par un centre d'emballage agréé par l'État avant d'être commercialisés. Ces équipements sont obligatoires pour les élevages de plus de 250 poules pondeuses ou pour les élevages désirant vendre à un intermédiaire (cantines, magasins). Jusqu'à récemment, la réglementation encadrant ces centres était floue et basée sur des pratiques industrielles. Dans les départements, chaque contrôleur-euse était ainsi libre d'interpréter ces règles, ce qui entraînait des inégalités criantes entre territoires. « Pour des élevages de 300 ou de 1 000 poules, il est impossible d'investir dans un gros centre d'emballage en kit vendu par les commerciaux », témoigne Benjamin Foucaut, paysan en Haute-Vienne. « Les retours des directions départementales de la protection des populations (DDPP) n'étaient pas les mêmes ; il était difficile d'obtenir une réglementation commune. »

Après des concertations avec plusieurs organisations agricoles, le ministère de l'Agriculture a publié les règles applicables à ces petits centres d'emballage. De nombreuses flexibilités, soutenues par la Confédération paysanne, sont désormais reconnues : absence de pesée individuelle des œufs, suppression de certaines obligations documentaires, et élargissement des possibilités de valorisation pour les œufs déclassés.

L'obligation imposée par certaines DDPP de disposer d'une mireuse-calibreuse automatique était parmi les plus contraignantes <sup>(2)</sup>. Selon Nina Lejeune, paysanne dans le Var, « l'intérêt de mirer un œuf dans les élevages à ramassage manuel quotidien est surtout de vérifier qu'il n'y a pas de microfêlures sur la coquille. Personnellement, je déclassé la plupart des œufs lors du ramassage, quand je peux voir et sentir si l'œuf est intact et que la coquille est pleine. J'utilise une mireuse à plateau que j'ai fabriquée grâce aux plans de l'Atelier paysan : quelques plaques de contreplaqué et quelques ampoules. Si j'avais dû acheter une mireuse-calibreuse automatique, le coût total de mon installation aurait doublé ! L'autorisation dans les textes de ce type de matériel autoconstruit va permettre à plus de paysan·nes de fournir des œufs locaux de qualité. »

Une autre norme concerne l'absence de climatisation obligatoire. Benjamin Foucaut explique : « certaines DDPP imposaient d'investir dans une climatisation pour maintenir une température stable. Non seulement cet investissement est coûteux, mais il peut aussi être dangereux : ce qui est crucial d'un point de vue sanitaire, c'est d'éviter les ruptures de température. Or, la climatisation peut justement créer des ruptures entre la ponte et le stockage, puis entre le stockage et la livraison. » ■

L'adaptation des normes aux modèles de production de l'agriculture paysanne est essentielle pour de nombreux·ses paysan·nes sur tous les territoires. Dans l'élevage de volailles, les réglementations mises en place vis-à-vis de la salmonelle et de la grippe aviaire continuent d'impacter sévèrement l'agriculture paysanne – et ce, sans justification scientifique. Des mesures de confinement ou des restrictions sur les pratiques d'élevage en plein air sont imposées par exemple. Les résultats de l'expérimentation menée par la Fadear (Fédération associative pour le développement de l'emploi agricole et rural) sur la biosécurité en élevage plein air pourraient changer la donne. L'expérimentation qui a lieu actuellement souhaite démontrer que les pratiques paysannes peuvent être sécuritaires sans nécessiter les mêmes contraintes que celles imposées aux modèles industriels. Si les résultats de cette expérimentation sont positifs, ils pourraient permettre une révision des normes, rendant ainsi les réglementations plus adaptées à l'élevage plein air.

# Victoire : Les variétés rendues tolérantes aux herbicides devront être tracées depuis les champs jusqu'à l'assiette !

Le 23 octobre, la Confédération paysanne et des associations alliées <sup>(1)</sup> ont arraché une grande victoire ! Le Conseil d'État a décidé que la traçabilité doit s'imposer à toutes les VRTH <sup>(2)</sup> qu'elles soient ou non déclarées OGM. Il a également condamné l'État pour son inaction.

Plus de 100 000 hectares, principalement du colza et du tournesol, sont cultivés avec des VRTH en France sans aucune transparence. Le Conseil d'État a décidé de mettre fin à ce scandale qui empêche toute évaluation des risques pour l'environnement et la consommation. Il n'a cependant pas précisé les contours de cette traçabilité. Sera-t-elle cantonnée aux agences d'évaluation ou au contraire rendue publique dans le but de permettre la protection des autres cultures contre les contaminations et l'information des consommateurs ?

Dès le mois d'avril, le Parlement européen a adopté un amendement au projet de nouveau règlement semences <sup>(3)</sup>. De quoi s'agit-il ? Selon cet amendement, on pourrait interdire ou restreindre la commercialisation de semences qui présentent des risques seulement si elles sont des organismes génétiquement modifiés (OGM) réglementés. Est-ce un subtil tour de passe-passe pour qu'on ne puisse pas interdire les autres semences dangereuses ? D'ailleurs, c'est quoi aujourd'hui un OGM réglementé ?

Au début des années 2010, l'industrie biotech, soutenue par la Commission européenne, le gouvernement, les scientifiques officiels et la FNSEA, estimait que les nouveaux OGM <sup>(4)</sup> ne sont pas des OGM. Or, les plantes transgéniques ne sont pas les seuls organismes vivants dont le patrimoine génétique a été modifié en laboratoire. Si les plantes modifiées par mutagenèse sur plante entière les ont précédées, d'autres techniques se sont développées notamment la mutagenèse chimique ou physique in vitro. Depuis une quinzaine d'années, la question est de savoir lesquelles seront soumises à la réglementation OGM.

En 2014, la Confédération paysanne et ses alliés ont interpellé le gouvernement puis le Conseil d'État pour opposer les droits des paysans et des consommateurs à la tentative de déréglementation des OGM. Le Conseil d'État a interrogé la Cour de justice européenne qui leur a donné raison en 2018. Qu'à cela ne tienne ! La Commission a alors proposé de modifier la réglementation des OGM pour arriver à ses fins. Sa proposition <sup>(5)</sup> est toujours en discussion. Après un deuxième arrêt de la Cour de justice européenne en 2023, le Conseil d'État a précisé le 23 octobre dernier que les variétés OGM issues de mutagenèse aléatoire sont exemptées de cette réglementation.

La majorité des VRTH sont couvertes par des brevets et un brevet ne peut être accordé que pour un procédé reproductible, c'est-à-dire qu'on peut répliquer. Les mêmes défenseurs des OGM prétendent que des modifications génétiques reproductibles en droit des brevets sont aléatoires quand il s'agit de les exempter de l'application du droit des OGM. Si l'amendement du Parlement européen est validé par le Conseil et la Commission, ils diront que la traçabilité imposée par le Conseil d'État ne s'applique pas aux variétés tolérantes aux herbicides génétiquement modifiées et brevetées, car elles seraient issues de procédés prétendument aléatoires.

Plus de vingt-cinq ans de fauchages volontaires, de procès et d'autres actions citoyennes confortées par de nombreuses victoires juridiques nous ont permis d'interdire la culture d'OGM et de limiter celle des VRTH en France et dans la majorité des pays européens. Cette nouvelle victoire au Conseil d'État ne peut que nous encourager à poursuivre nos mobilisations contre toute nouvelle tentative de déréglementation des VRTH et des OGM. ■

 **Guy Kastler,**  
commission OGM  
semences

- (1) Réseau Semences Paysannes, Amis de la Terre, Vigilance OGM et pesticides
- 16, Vigilance OG2M, CSFV49, OGM Dangers, Vigilance OGM 33, Fédération Nature & Progrès
- (2) Variétés rendues tolérantes aux herbicides.
- (3) Amendement 189, article 37 [urlz.fr/t6p8](http://urlz.fr/t6p8)
- (4) À voir la superbe vidéo explicative d'Inf'OGM : [urlz.fr/t6pa](http://urlz.fr/t6pa)
- (5) [urlz.fr/t6pe](http://urlz.fr/t6pe)

## Anticiper le nouveau climat

Les filières fourme d'Ambert et bleu d'Auvergne ont présenté des modifications de leur cahier des charges pour répondre au changement climatique. Parmi les mesures proposées : sécuriser 50 % de prairies naturelles sur chaque exploitation, semer des prairies multiespèces et limiter l'usage des robots de traite en été pour favoriser le pâturage (maintenu à 150 jours/an). Une flexibilité sur l'achat de fourrages hors zone AOP est aussi envisagée. Ces ajustements visent à réduire les recours aux dérogations, fréquentes lors des épisodes de chaleur. Ces dernières années, à l'exception de 2023 et 2024, les fortes chaleurs ont contraint les deux AOP à demander des dérogations temporaires. Avec la modification définitive du cahier des charges, elles espèrent ne plus y avoir recours.

## Incapables

Les engagements climatiques actuels des pays ne sont pas sur la bonne voie pour contenir le réchauffement à + 1,5 °C, a alerté l'ONU Climat dans un rapport publié le 28 octobre. En effet, ces engagements mènent à seulement 2,6 % de baisse des émissions mondiales de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 2019, au lieu des 43 % préconisés par le Giec pour espérer limiter le réchauffement climatique à la limite la plus ambitieuse de l'accord de Paris. Pour rappel, le Giec fixe l'objectif de limiter le réchauffement de la planète « nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et si possible à 1,5 °C ».

## Avec les Antillaises !

La Confédération paysanne, aux côtés de syndicats antillais UPG et Opam, a alerté le ministre des Outre-mer en visite en Martinique. Les agricultrices et agriculteurs, frappés par la hausse des intrants et la concurrence déloyale, demandent des soutiens Pac (Posei) orientés vers les productions locales, une restauration collective favorisant les filières martiniquaises, un meilleur accès au foncier et la reconnaissance du scandale du chlordécone. Les syndicats appellent aussi à revaloriser les retraites agricoles et à agir sur les marges injustes des grossistes et distributeurs. Les politiques doivent être co-construites avec les populations locales, garantes d'une alimentation accessible et souveraine.

## ÉCOBRÈVES

**Incohérences sanitaires**

Depuis le 8 novembre, la France est en « risque élevé » grippe aviaire, obligeant la claustration des volailles et interdisant l'élevage en plein air. Une mesure jugée incohérente par la Confédération paysanne, alors que les foyers récents touchent principalement des élevages déjà confinés et parfois vaccinés. Le syndicat fustige une politique aveugle favorisant l'élevage industriel et dénonce les transports intensifs et les fortes densités comme vecteurs clés de l'épidémie. Engagée pour une alternative, elle mène des expérimentations sur la biosécurité en plein air et appelle à des politiques sanitaires adaptées, loin du sacrifice systématique du plein air.

**Mégabassines injustifiées**

Le tribunal administratif de Poitiers avait déjà annulé 15 projets de mégabassines en 2023 en soulignant l'absence de gestion équilibrée de l'eau. Le 9 juillet 2024, il a invalidé l'autorisation unique de prélèvement (AUP) 2021-2025, dénonçant des volumes disproportionnés : 84 millions de mètres cubes contre 64,8 millions prélevés en moyenne entre 2010 et 2019. Le 21 octobre, le tribunal a rejeté les oppositions, confirmant que le système ne respectait pas le principe de substitution. La Confédération paysanne salue ces décisions, dénonçant un accaparement de l'eau au profit de quelques irrigants. Le syndicat appelle à plafonner et mieux répartir les prélèvements, en priorisant des cultures comme le maraîchage, et à accompagner les agricultrices vers des pratiques économes.

**Le défi du phosphore**

Lors du colloque Phosphobio à Bordeaux, le 21 novembre, Joséphine Demay (Bordeaux Sciences Agro) a présenté une simulation des effets d'une généralisation de l'agriculture biologique sur la production mondiale, face aux contraintes liées au phosphore. À court terme, le phosphore ne limiterait pas les rendements, mais à un horizon de cent ans, un déficit pourrait provoquer une forte baisse de production, notamment dans les zones pauvres en phosphore ou cultivant beaucoup de légumineuses. L'agriculture conventionnelle, également concernée, pourrait subir tensions et hausses de coûts en raison du pic d'extraction attendu d'ici 2050. Recycler les flux organiques et lutter contre l'érosion sont des leviers clés pour anticiper ces défis globaux.

# Qui dit plus de loups sur le territoire, dit plus de chiens de protection

L'enjeu est majeur et national : soixante départements sont concernés par la prédation du loup, dont la population est estimée à environ 1 000 individus. Son corollaire est l'augmentation du nombre de chiens de protection. La Confédération paysanne propose des solutions pour réguler les conflits d'usage.

 **Céline Berthier, éleveuse en Ardèche**

Le nombre d'attaques a plus que doublé ces cinq dernières années (4 091 en 2023), avec un nombre de victimes stable, voire en baisse, cette année (10 882 animaux tués ou blessés, dont 86 chiens de protection). Les attaques concernent à 90 % les ovins, mais elles touchent de plus en plus les bovins. En 2019, 6 730 bovins ont été tués en Espagne et 1 400 en Italie. En France, certains massifs ont été délaissés par les troupeaux de petits ruminants au profit de bovins, supposés moins vulnérables. Pourtant, 479 bovins ont été indemnisés en 2023, « mais le plan loup ne finance pas leur protection, car l'État considère l'indemnisation moins coûteuse. C'est un calcul cynique. Dans le Doubs, une expérimentation teste l'intégration de chiens de protection dans des troupeaux de vaches, mais cela demande un investissement important de la part des éleveurs et éleveuses », explique Thomas Vernay, animateur du groupe loups pour la Confédération paysanne.

La France détient le record européen d'abattage de loups, avec 207 prélèvements en 2023. « On atteint la limite légale, mais les tirs seuls ne suffisent pas à protéger les troupeaux », souligne Thomas. Le milieu du pastoralisme met donc en place des mesures de protection, dont la pierre angulaire reste les chiens de protection. Contrairement aux chiens de conduite, ces chiens vivent en autonomie avec les troupeaux. Il est essentiel d'informer le grand public sur les comportements à adopter lors de leur rencontre, ce qui manque aujourd'hui, engendrant incompréhensions et tensions. Pour protéger leurs troupeaux, on dénombre 7 000 chiens de protection. En 2021, soixante-dix incidents liés à ces chiens ont été signalés auprès des usager·ères de la montagne. Pour 40 % de ces personnes, une simple rencontre avec un chien de protection qui aboie est perçue comme mauvaise, voire

terrifiante. Pourtant, lorsqu'un chien s'approche, renifle ou aboie, il reste dans son rôle : alerter le ou la bergère et dissuader tout intrus de s'approcher. C'est le combat de Maïté Prompt, éleveuse et bergère dans les Cévennes, qui interpelle l'État pour sensibiliser largement la population aux gestes à adopter face aux chiens de protection. « Et pas seulement en montagne, mais aussi en zones périurbaines. Les chiens de protection sont indispensables, tout le monde doit l'accepter. Il faut utiliser tous les moyens d'information possibles... », explique-t-elle.

**Conflits d'usage**

La Confédération paysanne avait soutenu un projet de loi visant à informer largement le public, mettre en place une médiation pour accompagner les professionnel·les en cas de morsures, et à arrêter les sanctions pour aboiements (dix plaintes déposées en 2024 !). Certaines municipalités ont conditionné les conventions de pâturage à l'utilisation de colliers anti-aboiement, nuisant au travail des chiens, ou ont interdit leur présence, alors que les éleveuses et éleveurs doivent obligatoirement protéger leurs troupeaux. Cette proposition de loi a été rejetée en 2022.

En Suisse, CPT-CH <sup>(1)</sup> œuvre pour une protection juridique collective en cas de litiges liés aux chiens de protection. L'association travaille également sur la sélection des chiens, notamment pour améliorer leurs comportements face aux randonneuses et randonneurs. En France, les éleveuses en zones de prédation peuvent bénéficier d'un suivi comportemental pour les premiers chiens introduits dans leurs fermes. « Tout le monde doit assumer la présence du loup. Nous voulons des loups ? Partageons les espaces ! C'est la contribution des citoyens et citoyennes » revendique Maïté. ■

(1) [cpt-ch.ch/fr](http://cpt-ch.ch/fr)

# Le manioc guyanais en péril

Marc Dhenin s'est entretenu en septembre 2024 avec Laura Demade-Pellorce, directrice de la Fredon <sup>(1)</sup> Guyane, pour discuter des enjeux autour d'une nouvelle maladie du manioc provoquée par *Ceratobasidium* sp. qui provoque d'importantes pertes de production allant de 30 à 100 % des cultures.

Le champignon, récemment identifié comme la cause d'une maladie affectant les cultures de manioc en Guyane depuis fin 2022, est originaire d'Asie du Sud-Est. Il compromet la sécurité alimentaire de cette région, qui englobe l'état de l'Amapa au Brésil, la Guyane française, le Guyana et le Surinam. Depuis plus d'un an, le manioc – légume racine de base pour de nombreuses communautés du plateau guyanais, notamment les populations autochtones et créoles – est touché par cette maladie fongique. Dès les premiers signes de nanisme des plants, jaunissement des feuilles, tassement des nœuds et ramification dense donnant à la plante l'apparence d'un « balai », des échantillons sont prélevés pour analyse. La Fredon Guyane et des institutions de recherche ont mis plus d'un an à identifier *Ceratobasidium* sp. comme l'agent pathogène, confirmé en août 2024.

Les chercheur·euses pensent que ce champignon a été introduit accidentellement, possiblement via des échanges commerciaux ou les déplacements de personnes depuis des zones tropicales d'Asie où ce pathogène est endémique. La Guyane, avec ses nombreux flux internationaux, est particulièrement exposée à l'introduction de pathogènes exotiques.

La culture du manioc est fondamentale pour les Guyanais·es, il est l'aliment le plus consommé. Les habitant·es des zones rurales dépendent directement de cette culture pour leur subsistance alimentaire. Le manioc est transformé principalement en semoule (couac) ou en galette, servant de base alimentaire quotidienne. La baisse de production depuis l'apparition de la maladie a fait grimper les prix mettant à mal les budgets familiaux dans une région où les options alimentaires alternatives sont limitées. Dans certaines zones reculées de la forêt amazonienne, où l'accès aux supermar-

 Marc Dhenin

(1) Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles, fredon.fr/guyane

(2) Début 2024, le Cirad, membre du groupe de travail, a lancé le projet SaniManioc qui consiste à installer des petites serres dans les bassins de production pour assainir des boutures (le manioc se duplique par bouturage, NDLR) afin de relancer, à moyen terme, la production du tubercule. Mais les premières boutures saines ne seront pas prêtes avant janvier et il faudra attendre 10 mois avant de pouvoir récolter.

 Pain de manioc en train de sécher à Paramakotoi, Guyana.

chés est presque inexistant, le manioc est souvent l'unique ressource alimentaire accessible. La rareté du manioc contraint les habitant·es de ces communautés, notamment les populations bushinenges et amérindiennes de l'intérieur du territoire à dépendre davantage du riz. Ce produit reste difficile à approvisionner et est souvent plus coûteux. Le Programme alimentaire mondial et des ONG locales ont d'ores et déjà été alertés pour mettre en place un dispositif de distribution d'urgence dans les zones les plus touchées, mais les ressources sont limitées.

## Quelles solutions ?

En collaboration avec la Direction générale des territoires et de la mer (DGTm), la Fredon Guyane mène des prospections de parcelles et des prélèvements d'échantillons pour évaluer l'ampleur de la contamination et connaître les surfaces impactées par la maladie ainsi que les conséquences sur les produits transformés. L'impact de la maladie sur la production est en cours d'évaluation sur l'ensemble du littoral et sur les sites isolés en forêt amazonienne. La difficulté tient à ce que ce tubercule est cultivé à la fois

par des particulier·es pour leur propre consommation et par des professionnel·les. Jusqu'à présent, toutes les zones de principales cultures de manioc en Guyane présentent des signes d'infection. La solution à court terme est de renforcer les connaissances pour protéger les parcelles de manioc et gérer la maladie en cas d'infection de la parcelle. Il y a aussi un risque important de transporter la maladie par le matériel souillé s'il n'est pas nettoyé suffisamment.

Pour répondre à cette crise, la Fredon Guyane et la DGTm envisagent de distribuer des boutures de manioc saines, mais elles ne seront pas prêtes avant janvier 2025 <sup>(2)</sup>. À court terme, un dispositif de distribution alimentaire pour les communautés isolées est en préparation. Une demande de reconnaissance nationale de la maladie est en cours pour faciliter la coopération internationale et partager des informations cruciales avec les pays voisins. Les potentialités des très nombreuses variétés de manioc présentes sur les territoires, ayant une meilleure résistance à la maladie, sont une source d'espoir. Liées aux communautés autochtones, elles ont une forte valeur patrimoniale. ■



© James Kevin James, Domaine public - juillet 2008

# La flottille de pêche mahoraise en pleine mutation

À Mayotte, la Chambre d'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture (Capam) défend le droit à la pêche vivrière familiale. Soutenue par la Confédération paysanne et les pêcheur·euses du SPPM<sup>(1)</sup>, elle a remporté les élections agricoles de 2019. Le secteur devra profondément évoluer d'ici 2027 dans un contexte de crise économique, sociale et environnementale.

Les produits de la mer constituent une composante essentielle du patrimoine culinaire mahorais. Ils fournissent une source de protéines locale, fraîche et de qualité, vendue à des prix abordables (moins de 10 euros/kg) et intégrée dans une multitude de recettes quotidiennes. La flottille de pêche mahoraise est majoritairement composée de petites embarcations qui utilisent des techniques respectueuses de l'environnement, telles que la palangrotte (ligne à main avec hameçon appâté, lancée près du fond). Ces méthodes ciblent des poissons à faible profondeur, à l'intérieur du lagon. Cependant, trois palangriers exercent un effort de pêche plus intensif hors du lagon, utilisant une palangre dérivante équipée d'environ 600 hameçons pour capturer espadons et thons. À cela s'ajoute la pêche vivrière, pratiquée par de nombreuses pirogues limitées à 300 mètres du rivage, ainsi que la pêche à pied, encore courante. Il est estimé que 43 % des captures proviennent de pêche non réglementée, facilitée par la présence de nombreux mareyeur·euses informel·les, les prises étant majoritairement ven-

dues directement ou réservées à l'autoconsommation.

## Perspectives

La situation actuelle suscite de nombreuses inquiétudes parmi les pêcheur·euses, qui redoutent de se retrouver sous la « tutelle » de La Réunion, où la pêche est peu développée. Les pêcheuses et pêcheurs mahorais subissent une pression croissante liée aux contrôles renforcés par la problématique migratoire. Le climat général d'insécurité est exacerbé par la présence d'embarcations qui ne respectent pas la nouvelle réglementation. La population fait face à des problématiques sociales et économiques majeures, dont la précarité, le coût de la vie, le chômage élevé, l'immigration massive et l'analphabétisme, ainsi qu'à un manque d'autonomie alimentaire. L'insécurité est omniprésente, marquée par des vols de bétail, de fruits, de légumes, de moteurs et d'embarcations. La récente évacuation des bidonvilles témoigne de l'urgence sociale de la situation. La crise environnementale, due à une mauvaise gestion des déchets, est, elle aussi préoccupante. Sur le plan sanitaire, la persistance du choléra et l'apparition de cas de

 **Jean-François Périgné,** mytiliculteur à la retraite

(1) **Syndicat maritime des pêcheurs professionnels de Mayotte.**

fièvre typhoïde illustrent les risques qui pèsent sur la santé publique. Enfin, l'accès à l'eau potable reste très problématique, avec une distribution alternée entre le nord et le sud de l'île, limitée à une demi-journée dans chaque zone.

Fin août, une rencontre a eu lieu entre la Capam et la Confédération paysanne dans le contexte du renouvellement des chambres d'agriculture. La Capam s'est imposée aux précédentes élections en partie grâce au soutien des pêcheur·euses affilié·es au SPPM. Elle doit initier la transformation de la pêche mahoraise d'ici 2027 en créant un comité régional, en modernisant la flottille pour 2025, en validant les diplômes pour les licences et en réactivant les criées fermées depuis 2021 pour assurer la traçabilité des captures. Bien que présentée comme une chance de professionnalisation, cette transition représente une véritable « révolution » pour les pêcheur·euses, dont les pratiques traditionnelles sont ancrées dans un contexte social complexe. Actuellement rattaché·es à la chambre d'agriculture, les pêcheur·euses pourraient être représenté·es dans ce futur comité régional des pêches, structuré comme une interprofession avec des membres de tout le secteur : équipage, patron·nes, salarié·es, coopératives et organisations de producteurs, ainsi que des mareyeur·euses et poissonnier·ères en voix consultative.

La Confédération paysanne se mobilise pour garantir que la représentation au sein de ce futur comité soit basée sur le nombre d'actives des différents collèges, et non sur le tonnage débarqué, afin d'assurer la maîtrise de cet outil de développement par les pêcheuses et pêcheurs eux-mêmes. Les pêcheur·euses et agriculteur·ices de Mayotte partagent un intérêt commun : rester solidaires. ■

 Une pirogue à balancier dans le lagon de Mayotte entre Grande-Terre et Petite-Terre.



© Lizot Piernick, crédit : Creative Commons Attribution-Share Alike 4.0

# La terre au cœur des luttes paysannes

Thomas Gibert, secrétaire national

La question foncière est au cœur du projet politique de la Confédération paysanne, car il s'agit de notre principal outil de travail. L'accès à la terre pour un maximum de paysan·nes est un droit que nous défendons depuis la création de notre syndicat. Ce combat était également le fer de lance des mouvements paysans dont nous héritons.

C'est pourquoi, même si beaucoup reste à faire, la France est aujourd'hui l'un des rares pays à disposer d'une politique de régulation du foncier, qui a permis de limiter la spéculation et l'accaparement des terres par quelques firmes.

Mais soyons clairs : ces outils de régulation, dans leur état actuel, ne suffisent pas. Nous faisons face à un effondrement du nombre de paysan·nes. En effet, quelques agri-managers ont trouvé des moyens détournés pour assouvir leur insatiable appétit et contourner les règles communes d'attribution des terres.

L'exemple le plus criant est celui d'Arnaud Rousseau, président de la FNSEA, qui, grâce à de sombres montages sociétaires, a réussi à contourner le contrôle des structures pour se retrouver à la tête d'un empire de 700 hectares. N'oublions pas que pour parvenir à ses fins, il a forcément évincé de nombreux projets d'installation !

Prenons bien la mesure des enjeux : si le monde paysan continue de faire confiance aux dirigeants du syndicat majoritaire, nous serons rapidement remplacé·es par quelques firmes dans lesquelles travailleront des salarié·es surprécarisé·es.

La terre est également mise à mal par de nombreux projets d'urbanisation en tous genres. Chaque année, sur la décennie 2011-2021, 24 000 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers sont consommés en France, soit près de cinq terrains de football par heure ! Sur cette question, nous sommes bien le seul syn-

dicat à défendre tous les paysannes et paysans menacés d'expulsion de leurs terres par des projets de bétonisation.

Nous défendons la souveraineté alimentaire et avons pleinement conscience que la lutte contre l'artificialisation des terres et la défense de leurs travailleur·euses sont des priorités. Nos combats contre les nouveaux risques pesant sur l'usage des terres, comme les détournements liés aux mécanismes de compensation (carbone et biodiversité) ou au réensauvagement, témoignent de notre vigilance constante.

À travers ce dossier, nous verrons que notre syndicat se bat sur l'ensemble du territoire pour une politique foncière ambitieuse, pour un avenir paysan enviable, avec de nombreux voisin·es, des campagnes vivantes, dynamiques, accueillantes et solidaires. Alors, fin janvier, soyons fermes : votons Confédération paysanne. ■



# Histoire des conquêtes foncières « La politique de régulation du foncier en France est plus forte qu'ailleurs, mais bien mise à mal »

Entretien avec Robert Levesque, président de l'association Agter <sup>(1)</sup>, qui entend contribuer à l'amélioration de la gouvernance de la terre. Agter est membre de la Coalition foncier.

**Deux tiers des terres agricoles en France sont aujourd'hui en fermage, c'est-à-dire en location. Le statut du fermage fait précisément partie des outils historiques de régulation du foncier en France. Pourquoi a-t-il été créé ?**

Ce statut a été édicté en 1946. Au sortir de la guerre, l'État a donné plus de sécurité aux fermiers (locataires de terres). Le régime de Vichy avait déjà prévu des baux d'une durée minimale de neuf ans, fixé une indemnité en fin du bail pour l'amélioration du fonds loué (liée au travail ou aux investissements apportés), fait exprimer les loyers en nature (denrées). Le statut du fermage, d'ordre public, qui s'impose à tous, a répondu aux demandes des fermiers d'avant-guerre. Il reprend les dispositions précédentes, et ajoute le droit de préemption au fermier (acquisition en priorité) dans le cas où le bien loué serait vendu.

En 1948, des loyers minima et maxima par départements ou petites régions agricoles sont mis en

 Propos recueillis par Sophie Chapelle

(1) [agter.asso.fr](http://agter.asso.fr)  
 (2) Sauf quand le propriétaire veut exploiter lui-même ou faire exploiter par ses descendants les parcelles louées.  
 (3) Lire le dossier de Campagnes solidaires sur la propriété [urlz.fr/t6Cu](http://urlz.fr/t6Cu)

place. Depuis 1980, le bail à ferme est cessible entre les parents et les enfants : à partir du moment où un bail à ferme de neuf ans est conclu, il est automatiquement renouvelé pendant la carrière de l'agriculteur, qui peut le transmettre à ses enfants <sup>(2)</sup>. Ce statut du fermage a été une pièce maîtresse pour sécuriser les fermiers par rapport aux propriétaires et les encourager à investir sur leur ferme. Aujourd'hui, ce statut facilite l'accès au foncier et donne de sérieuses garanties au fermier.

**Comment est-on venu au contrôle des structures et à la création des Safer, instances collectives d'attribution du foncier, dans les années 1960 ?**

À la fin des années 1950, dans la perspective de la création du Marché Commun, l'État et le CNJA (Centre national des jeunes agriculteurs) se sont accordés pour améliorer le parcellaire en le remembrant, agrandir les fermes en faisant disparaître les plus petites unités de production. Les lois d'orientation de 1960 et 1962 ont

posé les principes fondamentaux du contrôle des structures. Les Safer ont été créées en 1960 afin que celles-ci achètent des terres et bâtiments mis librement en vente et constituent des exploitations modernes. En 1962 le contrôle des cumuls, avec les autorisations d'exploiter, a été établi et les Safer ont été dotées d'un droit de préemption <sup>(3)</sup>.

**La France fait-elle partie des pays européens qui ont le plus limité la concentration foncière ?**

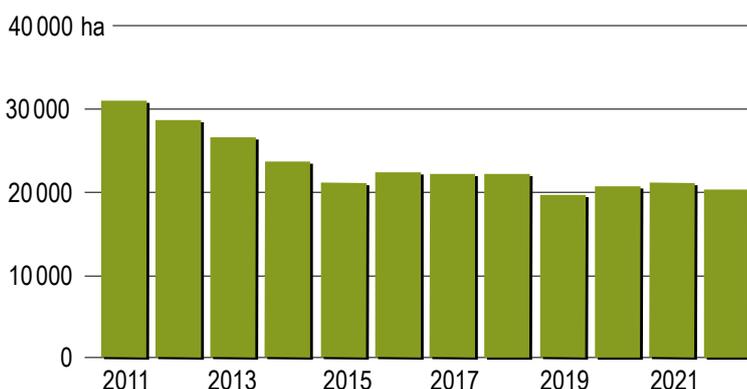
La France a régulé bien après l'Allemagne qui, dès 1919, a mis en place un droit de préemption, et dès 1925 une autorisation de location pour tous les nouveaux baux. Mais le mouvement de libéralisation globale de l'économie à partir des années 1980 a touché tous les pays. Le Danemark par exemple, qui avait une politique des structures très forte, a tout supprimé vers 1992. Une concentration très rapide des exploitations s'en est suivie. Aujourd'hui, c'est sans doute en France qu'il y a en-

**Le contrôle des structures** est une réglementation française visant à réguler l'accès au foncier. Elle impose une demande d'autorisation d'exploiter les terres agricoles afin de contrôler la taille des fermes et orienter les terres libres vers des opérations d'intérêt général telles que l'installation de nouvelles et nouveaux agriculteurs. Cette autorisation est attribuée en fonction de critères de priorité définis dans le SDREA (cf. p. VIII).

**Les Safer** (Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural) sont des sociétés anonymes sans but lucratif chargées de réguler les ventes de biens agricoles. Elles peuvent exercer un droit de préemption, réaliser des acquisitions à l'amiable ou intervenir pour le compte de propriétaires. Le Comité technique examine les dossiers des candidats à l'achat d'une terre ou d'une exploitation puis le Conseil d'administration décide de l'attribution. Les dossiers déposés au titre de la loi « Sempastous » sont également examinés (cf. p. V).

## Consommation annuelle des espaces agricoles naturels et forestiers

Consommation totale (en hectares) entre le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et le 1<sup>er</sup> janvier 2023



Source : [artificialisation.developpement-durable.gouv.fr](http://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr)

core une politique de régulation plus forte qu'ailleurs, mais elle est bien mise à mal.

### Quel regard portez-vous sur le contrôle des structures ?

Le statut du fermage et le contrôle des structures sont des outils fondamentaux qui limitent les effets de la loi des marchés fonciers ; ils permettent d'orienter les terres cédées par les agricul-

teurs qui cessent leur activité vers des personnes qui développent un projet conforme à des objectifs de politique agricole.

Ce contrôle des structures s'est appliqué très différemment selon les départements. Certains ont pu oublier de demander les autorisations d'exploiter. Les sanctions étant faibles et peu appliquées, ceux qui ont ignoré les règles ont réussi à s'agrandir.

### L'État est-il démissionnaire en matière de régulation du foncier ?

Oui. L'État a voulu diminuer les effectifs dans tous les ministères, notamment en agriculture. L'une des préoccupations du ministère de l'Économie à partir des années 1990 était aussi d'alléger et de simplifier le contrôle des structures en l'automatisant notamment. Selon tel ou tel critère, il n'y aurait pas à discuter sur l'autorisation. ■

## Ce sont les paysan·nes qui ont arraché et arracheront les conquêtes foncières

Régulièrement, lors de rencontres syndicales européennes entre paysan·nes, revient cette remarque de nos collègues : « *C'est en France que la terre, outil de travail, est la plus encadrée.* » Cela explique peut-être pourquoi le prix du foncier y est le plus faible de l'Europe de l'Ouest. Mais rien n'a été offert sur un plateau.

Au milieu du xx<sup>e</sup> siècle, la population paysanne, très nombreuse (trois millions de fermes), ne supportait pas que les terres productives soient accaparées par quelques-uns. Le sacro-saint droit de propriété, qui fragilisait fermier·ères et métayer·ères, représentait alors un lourd handicap pour la productivité des fermes. Les fermier·ères pouvaient être expulsé·es de leur ferme au gré des humeurs des propriétaires. Chaque Saint-Georges ou Saint-Michel, dates marquant le début ou la fin des baux ruraux, voyait de nombreux·ses paysan·nes contraint·es de se déplacer.

Le statut du fermage, arraché en 1946 grâce à François Tanguy-Prigent, alors ministre de l'Agriculture, a changé ces rapports de force. Inscrite dans le programme du Conseil national de la Résistance à son initiative, cette mesure a offert une sécurité fondamentale aux fermier·ères.

Mais l'appétit de celles et ceux qui revendiquent une totale liberté d'entreprendre n'a jamais faibli, même pour des usages de loisir. En juillet 1962, 800 paysan·nes ont occupé la nouvelle propriété de Jean Gabin – acteur, mais également grand propriétaire foncier – à Moulins-la-Marche, dans l'Orne. Cette mobilisation a permis, un mois plus tard, d'arracher une loi complémentaire d'orientation agricole. Ce texte réglait les cumuls d'exploitation et attribuait un droit de préemption aux Safer.

Le contrôle des structures et l'autorisation d'exploiter, quant à eux, sont nés des grandes mobilisations foncières des années 1970 contre

 Christian Boisgontier

les cumulards. Ainsi, lors de l'affaire Malabri, 2 000 personnes se sont rassemblées dans la cour d'une ferme pour soutenir un fermier menacé par un marchand de bestiaux. À l'époque, les candidat·es à l'installation étaient plus nombreux·ses que les fermes disponibles. Les barèmes préfectoraux pour calculer les loyers des fermages ont également contribué à limiter les abus.

Cependant, ces acquis syndicaux n'ont jamais cessé de déranger les plus libéraux. Les attaques ont été constantes : les « pas de porte » dans les départements de grandes cultures, le versement d'« un an de primes Pac » par les nouvelles et nouveaux installés, ou encore la transformation d'hectares en « parts sociales » pour neutraliser les Safer. Tous ces dispositifs montrent que l'opposition entre celles et ceux qui veulent des règles et celles et ceux qui les rejettent est un combat permanent.

Un exemple frappant : dans le Calvados, la chambre d'agriculture, sous mandat de la Coordination rurale, a même demandé la suppression du contrôle des structures. En cette période électorale, où chacun·e doit se compter, rappelons-le : le travail syndical ne peut pas, ne doit pas faiblir. ■

 Soutien à un paysan menacé d'expulsion (Le Bois-aux-Moines, juillet 1976).

Il existe encore des espaces de gestion collective. « *Les estives – pâturages d'altitude appropriés collectivement dans les Pyrénées – sont une des rares survivances au niveau agricole en France d'une gestion en bien commun* », rappelle la géographe Corinne Eychenn. Si elles ont pu se maintenir, c'est « *grâce aux droits d'usage qui permettent d'aliéner assez fortement la propriété et préserver la ressource de logique marchande ou spéculative* ».



## Récits de luttes Empêcher la financiarisation du vignoble dans le Jura

Les financiers ne sont pas que les LVMH. Cet été, la Confédération paysanne du Jura s'est fortement mobilisée contre l'achat de trois hectares de vignes dans le vignoble, au profit d'un cumulard de mèche avec un financier bourguignon.

Jusque-là, la vigne jurassienne appartenait à des propriétaires locaux avec des fermier·es ou des vigneron·nes. Mais de plus en plus de vigneron·nes de Bourgogne, qui possèdent un énorme capital et qui sont friands de montages sociétaires, viennent investir. Fin mai, différents vigneron·nes référents Safer reçoivent une notification concernant la vente de trois hectares de belles vignes dans le sud Revermont. Elle doit se faire au profit d'un vigneron cumulard, connu dans le coin pour sa volonté de céder son domaine et ses terres à des financiers bourguignons. Les référents font alors remonter la nécessité de préempter ces terres, au profit de jeunes installé·es.

Rapidement, le comité technique de la Safer se positionne contre la préemption, sous prétexte qu'on ne s'oppose pas à une transaction entre deux exploitants. Problème, le vigneron est de mèche avec un financier pour lequel il joue le promoteur foncier en utilisant son statut d'exploitant pour accéder aux terres.

Le syndicat des vigneron·nes du sud Revermont (SVSR) s'oppose à cette décision qui va à l'encontre de l'installation de jeunes et du partage du foncier. Il rencontre la Safer puis, avec l'appui de la Confédération paysanne, la société de viticulture (SVJ) afin de comprendre leurs positions : toutes deux estiment que préempter créerait un précédent

préjudiciable pour de futures transactions. Les vigneron·nes amènent pourtant avec eux des éléments qui montrent la volonté de spéculer.

Mi-juillet, poussée par la Conf' paysanne du Jura, une rencontre a lieu avec l'administration (DDT, Draaf), la Safer, la SVJ et le SVSR, pour reposer les enjeux autour de cette transaction. On apprend que le comité technique va se réunir de manière exceptionnelle le 24 juillet et soumettre au vote la décision de préempter ou non. À ce moment-là, la SVJ et la Safer se positionnent courageusement pour la préemption. Nous sentons que les efforts argumentaires durant les différentes rencontres ont permis de faire bouger les choses. Mais l'issue est un coup de massue. Les représentants de la chambre d'agriculture et la FDSEA préfèrent dérouler le tapis rouge aux investisseurs, au détriment de l'installation de jeunes.

Il est alors décidé de se mobiliser dès le lendemain matin devant la chambre d'agriculture. L'accès des voitures est bloqué, des banderoles sont posées et les barbecues sont sortis. Nous ne partons pas avant que la chambre et la FDSEA nous donnent des explications ! Il est 11 heures, une petite délégation se rend dans les bureaux de la chambre. La FDSEA, déjà outrée de n'avoir pas été invitée lors de la réunion mi-juil-

 Comité départemental de la Confédération Paysanne du Jura

 La Confédération paysanne a mené le 28 août 2022 une action de vendange militante dans le Var sur une parcelle du château d'Esclans, racheté par l'empire LVMH. Cette action a suivi celle menée le 29 janvier de la même année dans le vignoble jurassien pour reprendre des terres laissées à l'abandon. Depuis, le syndicat se mobilise régulièrement contre la financiarisation du vignoble.

let, se retrouve à devoir rendre des comptes à des vigneron·nes en colère et à la Confédération paysanne : un véritable camouflet ! La FDSEA et la chambre vont pourtant défendre sans honte leur position.

Si cette mobilisation n'a pas permis d'infléchir la position butée d'un syndicat censé a priori défendre les agriculteur·ices et non les financiers, elle pose des bases nécessaires pour intensifier la défense du vignoble contre la financiarisation et l'accaparement. Nous avons remis le sujet du foncier viticole sur le devant de la scène, en jouant sur différents tableaux : présence dans les instances via nos représentant·es, rencontres avec les administrations, mobilisation, communication médiatique... Cette séquence politique insufflée de l'énergie pour mobiliser encore plus largement, il en va de la survie de la viticulture jurassienne. ■



© Conf paysanne du Var

## Refuser que la Safer devienne une agence immobilière !

Face à des montages de sociétés agricoles qui permettent l'agrandissement en toute légalité, la Confédération paysanne donne l'alerte. L'exemple de la Vienne est emblématique et révèle comment la loi Sempastous permet de s'exonérer du contrôle des structures.

« La Safer devient une agence immobilière ! » C'est en ces termes qu'un notaire alerte il y a deux ans la Conf' de la Vienne, alors qu'une ferme de 2121 hectares en grandes cultures est mise en vente. L'équivalent de dix-huit fermes dans le secteur ! « Cette vente

 Sophie Chapelle

ne concernait que des parts de sociétés », se remémore Nicolas Fortin, paysan dans la Vienne. « Ces dossiers, on ne les voit jamais passer. »

Le syndicat récupère les documents de la Safer concernant les douze SCEA (sociétés d'exploitation

agricole) qui composent cette vente. Ils découvrent un système où, durant toute une carrière, un agriculteur s'est agrandi au travers de montages sociétaires successifs – via la vente de parts sociales. Les propriétaires qui louent des terres depuis des années peuvent

découvrir qu'un nouvel exploitant remplace le précédent sans être consulté. « On se retrouve avec des "baux à vie" transmis à des sociétés sans avoir un mot à dire. C'est gravissime ! »

La Conf' de la Vienne se porte candidate au rachat afin de mettre en lumière les dérives dans l'acquisition du foncier <sup>(1)</sup>. Malgré des candidatures de paysan·nes avec un ancrage local, la Safer valide la vente de quinze millions d'euros en novembre 2022 à la société Agro Team. Derrière ce montage financier se trouve une holding, société financière principale propriétaire de l'ensemble. Le terme « financiarisation » prend ici tout son sens. « Le responsable principal est le Draf de l'époque <sup>(2)</sup> qui n'a pas assumé son rôle de tutelle. Laisser-faire était beaucoup plus simple que de demander à la Direction départementale des territoires (DDT) de la Vienne de faire son travail habituel en cas de transfert de ferme : faire signer les documents par les propriétaires, fermier et repreneur pour chaque parcelle cadastrale, en vérifiant l'historique des baux et autorisations d'exploiter », déplore un fin connaisseur du dossier.

« La Safer a perçu 500 000 euros (pourcentage sur la vente) alors qu'elle n'a pas fait le travail » dénonce Nicolas Fortin. La Safer se félicite, elle, d'avoir permis « l'installation de trois agriculteurs » (dont deux étaient déjà

(1) Conférence de presse de la Conf' Vienne devant la Safer 86 [youtu.be/zA\\_PXitdvA](https://youtu.be/zA_PXitdvA)

(2) Directeur régional de l'administration en charge de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

(3) Sept fois la surface nécessaire à la viabilité économique d'une entreprise agricole et quatre fois le seuil d'agrandissement excessif.

(4) Le Schéma directeur régional des exploitations agricoles est un document stratégique établi au niveau régional en France (cf. p. VIII du dossier).

(5) Mediapart a révélé en mars 2023 comment Arnaud Rousseau, président de la FNSEA, a perçu quatre fois l'aide allouée aux cinquante-deux premiers hectares via quatre sociétés dont il est actionnaire.

agriculteurs à 300 kilomètres, sic). Or, ces installations explosent les seuils censés réguler la taille des exploitations définie dans le schéma régional <sup>(3)</sup>. Vingt-sept installations étaient possibles selon le SDREA <sup>(4)</sup>. La Safer se félicite également d'avoir libéré soixante-dix hectares de cette vente au titre des « mesures compensatoires ». Face à l'opacité du devenir de ces terres, la Conf' de la Vienne a suspendu sa participation depuis mai 2023 au comité technique Safer du département.

Cet exemple n'est pas un cas isolé. Une ferme de 629 hectares a récemment été mise en vente au sud de la Vienne sur laquelle se sont positionnés un multimillionnaire fondateur de Bricorama et un agriculteur normand. « On a bloqué la vente », souligne Nicolas Fortin. « Mais la loi Sempastous (adoptée en 2021) n'est pas un outil de régulation. Elle ne permet pas à la Safer

de faire son travail de préemption et redistribution du foncier. Il suffit de faire une compensation et le tour est joué. La Safer est simplement avertie qu'il y a des mouvements de sociétés. Un acquéreur a juste besoin d'augmenter ses parts dans la société, puis de demander l'autorisation d'exploiter et ça file. Des montages de ce type, on en retrouve dans tous les autres territoires et productions de France. » Pour la Conf', il y a urgence d'une loi foncière volontariste qui redonne aux Safer les moyens d'assumer leurs missions « de service public ». « Il faut aussi mieux cerner ce qu'est un actif agricole : est-ce un simple numéro de Siret ou un·e paysan·ne qui travaille vraiment sur la ferme ? Actuellement, avec douze SCEA, on peut faire douze déclarations Pac et toucher douze fois le paiement redistributif. » À l'image d'un certain Arnaud Rousseau <sup>(5)</sup>. ■

La loi « Sempastous » est la loi d'urgence adoptée en décembre 2021, visant à réguler l'accès au foncier agricole au travers de structures sociétaires. Elle impose une demande d'autorisation pour les acquisitions de parts de sociétés qui possèdent ou exploitent des biens agricoles. Toutefois, elle est jugée peu efficace en raison de ses seuils de contrôle très élevés (1,5 à 3 fois la surface agricole utile régionale moyenne), de nombreuses dérogations (notamment pour les transactions familiales) et de l'absence de contrôle sur les prix des parts sociales lors des cessions. Elle s'avère même contreproductive pour limiter la concentration foncière.

## « Si c'est comme ça que vous installez, laissez-nous les clés ! »

Pousser la Safer – instance collective en charge de l'attribution du foncier – à remplir ses missions d'intérêt général, c'est le travail quotidien mené par des confédéré·es. En Maine-et-Loire, la mobilisation paie.

« Notre cri d'alerte sur le dossier de la ferme des Joncs a été entendu. » Le soulagement est palpable à la Confédération paysanne du Maine-et-Loire. Le 11 octobre, la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf) a demandé à la Safer Pays de la Loire de réviser un dossier de reprise d'une ferme de 170 hectares, sur la commune de Denée. Quinze jours plus tôt, le conseil d'administration de la Safer régionale – avec la bénédiction des syndicats FNSEA et Jeunes

agriculteurs – a voté à une large majorité contre l'installation de quatre jeunes et pour l'agrandissement des autres. « On a été soufflés ! » confie Tiphaine Joly, co-porte-parole de la Conf' Maine-et-Loire. Un choix ahurissant dans un département qui atteint péniblement le chiffre de 253 installations par an.

Dans ce dossier où la valeur de la ferme approche le million d'euros, il existe deux projets concurrents. D'un côté, une EARL composée de quatre personnes – Clémence,

 Sophie Chapelle

Marius, Simon et Maëlys – avec un projet de trois ateliers : un élevage de soixante vaches limousines nourries à l'herbe, de la production céréalière en partie utilisée pour la fabrication de pain et du maraîchage avec des légumes vendus en direct. Sur le plan financier, les quatre porteurs de projet ont réussi à convaincre le Crédit Agricole de les suivre, après avoir collecté 685 000 euros auprès de 270 citoyen·nes ayant pris des parts dans leur société civile immobilière agricole et citoyenne. De quoi cocher



© DR

 400 personnes ont occupé la Safer le 3 octobre à Angers. La Conf' est sur tous les fronts pour ne pas laisser partir les terres à l'agrandissement.

la Safer située dans les locaux de la chambre d'agriculture d'Angers, en tonnant : « Si c'est comme ça que vous installez, laissez-nous les clés ! » Dans la foulée la commissaire du gouvernement à la Draaf a été saisie. Cette dernière, qui dispose d'un droit de veto sur tout ce que décide la Safer, a demandé un réexamen du dossier. « Elle précise que le but dans la région est le maximum d'installations dans les dix ans à venir et qu'il faut suivre le SDREA », souligne Tiphaine Joly. La commissaire invite aussi à « passer de projets concurrents à des projets complémentaires ».

C'est ce que défend précisément la Conf' 49. « Les quatre porteurs de projet proposent d'installer la personne en fleurs coupées et de conforter l'installation de celle en ovins en leur laissant des hectares », explique Tiphaine Joly. « Jusque-là, la Safer n'a clairement pas fait son boulot : mettre tout le monde autour de la table et échanger sur les possibilités pour qu'un maximum d'installations puisse se faire. On espère que la Safer va enfin organiser une rencontre, y compris avec les propriétaires. » Verdict fin novembre avec un nouveau vote de la Safer. ■

— toutes les cases du SDREA (schéma directeur régional des exploitations agricoles) qui priorise l'installation.

Face à ces quatre jeunes, un groupement d'agriculteurs voisins entend se répartir le foncier de la ferme existante. Parmi les bénéficiaires de la transaction figure le trésorier de la FDSEA locale ! Si ce projet permettait bien trois installations, elles se feraient sur seulement six hectares, soit 3,4 % de la surface concernée, quand les 164 hectares restants partiraient à l'agrandissement – ce que la Safer appelle « consolidation ».

C'est pourtant ce second projet qui l'a emporté lors du vote du conseil

d'administration de la Safer le 24 septembre. Installée à dix kilomètres de Christiane Lambert, ancienne présidente de la FNSEA, Tiphaine a bien conscience d'être « en terre fédérale historique ». Cette mainmise se traduit dans la composition du conseil d'administration de la Safer des Pays de la Loire : la moitié des sièges sont occupés par la FNSEA – douze sur vingt-quatre – quand la Confédération paysanne ne dispose que d'un seul siège.

Refusant de laisser passer une telle décision, 400 adhérent-es et sympathisant-es de la Conf' paysanne 49 ont occupé le 3 octobre

## Le photovoltaïque engloutit les terres agricoles

Plus de cent cinquante paysan·nes de la Confédération paysanne ont monté littéralement une centrale photovoltaïque devant les locaux communs de la Safer et de la Chambre d'agriculture de Corrèze, à Tulle, le 18 novembre. L'enjeu : dénoncer les conséquences de l'agrivoltaïsme sur l'installation.

Une SAS, la Foncière rurale de la Corrèze, a été créée par l'ancien président de la chambre d'agriculture et envisage de devenir propriétaire de 1000 hectares pour faire de l'agrivoltaïsme. Preuve s'il en est du conflit d'intérêts : cette société a son siège au même endroit que la Chambre d'agriculture, et le Président du comité technique de la Safer est membre de son conseil de surveillance, alors qu'il est chargé d'examiner les candidatures pour les acquisitions de terres agricoles !

« Depuis la création de cette société, le comité technique de la Safer prend parti pour une captation du fon-

cier agricole en vue de l'installation de photovoltaïque au sol, décidant pour toutes et tous de l'avenir des terres agricoles corréziennes. Et quel avenir ! » dénoncent Émilie Terrien et Philippe Revel pour la Conf' 19. Cette dernière, aux côtés du Modéf 19, a interrompu dès le 5 juillet le comité technique de la Safer pour alerter sur la spéculation grandissante : la Foncière rurale candidate sur le prix proposé jusqu'à 50 à 70 % au-dessus de l'estimation de la Safer. Chacune de ces opérations purement spéculatives fait systématiquement échouer des projets d'installation. Par ailleurs, le régime protecteur des baux ruraux ne s'applique pas dans le cas du photovoltaïque au sol. « Les propriétaires préféreront ne pas signer de bail rural et attendront l'énergéticien investisseur en créant encore plus d'inégalités pour les revenus agricoles », redoute la Conf' locale.

L'action du 18 novembre visait à ce que le débat ait lieu en session de la chambre d'agriculture sur l'orientation à donner. Le préfet, présent, a pu entendre les revendications de la Confédération paysanne pour le revenu paysan et la nécessité d'installer. Le message est clair : « Des panneaux sur nos hangars, pas sur nos hectares ! » ■

 Sophie Chapelle



© Conf' Corrèze

# Ensemble contre l'artificialisation des terres agricoles

Des projets routiers aux extensions de zones d'activités, la Confédération paysanne monte au front à chaque fois que des terres agricoles sont menacées. Illustration en Haute-Savoie.

« Carnage. » C'est le mot qui vient en tête à Jérôme Dethes, de la Confédération paysanne de Haute-Savoie, face à l'urbanisation du territoire où il vit. L'agglomération de Thonon connaît un taux d'urbanisation six fois supérieur à la moyenne nationale. La Haute-Savoie perd 300 hectares de terres agricoles chaque année ! « Il y a des problèmes de circulation avec de gros flux en direction de Genève le matin, mais rien n'est fait pour développer le multimodal », déplore-t-il, que ce soit en matière de transports en commun ou de pistes cyclables. « Les gens restent à quai, car les trains sont bondés. »

Beaucoup d'énergie est en revanche déployée par des élus pour relancer un projet de tronçon autoroutier vieux de quarante ans. L'A412, cette deux fois deux voies payante de seize kilomètres, qui relierait Thonon à Machilly, impacterait trente fermes. « On est en zone AOC Reblochon et des fermes

 Sophie Chapelle

(1) Association de concertation et de proposition pour l'aménagement et les transports.

vont être coupées en deux. Cela va induire des problèmes pour nourrir les troupeaux et de gestion de pâturage. Elles pourraient ne plus pouvoir respecter le cahier des charges », explique Jérôme Dethes.

Pas de quoi remettre en cause l'engouement de deux sénateurs qui, pour accélérer la mise en œuvre de ce tronçon, sont allés jusqu'à faire voter une loi par le Parlement. « C'est un dangereux précédent », dénonce le confédéré. Tout serait parti d'une « erreur » dans le plan local d'urbanisme intercommunal du Bas-Chablais (PLUi) qui rassemble des communes concernées par le tracé. Lors de sa révision en 2018, le tracé de l'autoroute n'est pas inscrit dans le document. « Les deux sénateurs – l'un LR, l'autre Horizons – ont donc fait voter en juillet 2023, au Sénat puis à l'Assemblée nationale, un article qui dit que la DUP [déclaration d'utilité publique] est supérieure au PLUi. La sénatrice

n'a pas hésité à dire que ce projet allait réduire les émissions de gaz à effet de serre, alors que l'étude d'impact dit le contraire. »

Le gouvernement a par ailleurs listé ce projet, aux côtés de l'A69, parmi ceux qui échapperont à la loi Zéro artificialisation nette (ZAN). Au moins 167 projets, représentant 12 500 hectares, sont concernés. « Cela veut dire que les terres agricoles impactées ne seront pas comptabilisées comme des hectares perdus dans les calculs », souligne le paysan. Mais la Conf' de Haute-Savoie ne lâche rien. Alliée à des organisations citoyennes, de défense de l'environnement et syndicales, elle a coorganisé le 22 juin dernier un défilé d'une cinquantaine de tracteurs contre le projet A412. Elle est également impliquée au sein de l'association Acpat (1) qui multiplie les recours juridiques contre la bétonisation. « On continuera à se battre pour que le projet ne passe pas. » ■



© Ibrahim Halabi

La Confédération paysanne de l'Aude a initié en 2023 le Collectif Laisse Béton Salvaza, composé de syndicats, d'associations et de structures militantes. En ligne de mire : un projet d'entrepôts logistiques géants porté par le groupe Axtom sur dix-huit hectares de terres cultivées en bio. Interpellation d'élus locaux, manifestations, interventions dans les événements militants du coin, distributions de tracts, conférences... Jusqu'à cette première victoire d'étape : le 9 octobre dernier, la préfecture et la ville de Carcassonne ont annoncé leur refus du permis d'aménager de la plateforme logistique du groupe Axtom. Cette

décision est « à mettre au crédit d'une mobilisation qui a démarré il y a plus d'un an, et qui n'a eu de cesse de montrer à la population l'aberration d'un tel projet, qui conduit à artificialiser des hectares de terres agricoles cultivées en agriculture biologique pour construire d'immenses entrepôts qui abriteront quelques emplois majoritairement caractérisés par la précarité et la pénibilité ». La Conf' de l'Aude appelle à poursuivre la mobilisation jusqu'à ce que la mairie modifie son plan local d'urbanisme pour sanctuariser la vocation agricole des terres.

## Le travail syndical du quotidien **Batailles juridiques sur le foncier :** « on sert de garde-fou »

En région, les confédéré·es sont présent·es dans les négociations pour veiller au contrôle des structures. La lutte pour le maintien de territoires avec des paysan·nes nombreux·ses conduit parfois jusqu'aux tribunaux.

« *Le cœur du sujet c'est de savoir qui est prioritaire entre agriculteurs pour exploiter des terres agricoles* », résume Uriell Choquet, juriste à la Confédération paysanne. En ligne de mire : les SDREA (schéma directeur régional des exploitations agricoles). Il en existe un par région, établi pour six ans. Outil majeur d'orientation de l'agriculture régionale, ce texte régit les règles d'octroi des autorisations d'exploiter du foncier agricole (baux et vente).

« *L'administration fait comme si le SDREA était quelque chose de purement technique. La Conf' porte une voie alternative en rappelant sans cesse que ce schéma a des incidences politiques* », souligne Uriell Choquet. Ce schéma fixe notamment les règles

sur les ordres de priorité en cas de demande d'autorisation d'exploiter. Mais cette demande se fait uniquement en cas de dépassement d'un certain seuil de surface ; en dessous, les propriétaires choisissent directement l'exploitant·e, de manière privée. Or, ce seuil augmente depuis des décennies en excluant les petites fermes du calcul.

La Confédération paysanne bataille pour faire descendre ce seuil en menant des recours devant les tribunaux administratifs. Le premier, initié par la Conf' Auvergne-Rhône-Alpes, a été gagné en mars 2022. Il a fait jurisprudence dans d'autres régions (Bourgogne-Franche-Comté, Occitanie, Normandie, Nouvelle-Aquitaine). Les juges ont estimé qu'il était illégal d'exclure les petites fermes du calcul de

 **Sophie Chapelle**

la surface agricole utile régionale moyenne, et ont enjoint l'administration à revoir sa copie sur les SDREA.

« *Sans nous, estime Pierre Dufour, paysan en Occitanie, ce serait autant de demandes d'exploiter qui ne seraient pas soumises, de possibilités limitées pour des jeunes de s'installer sur de petites fermes, ou de conforter des petites et moyennes fermes. Selon le dernier recensement, plus de la moitié des fermes en Occitanie sont des micros ou petites exploitations. À la Conf', on sait ce qu'on veut : maintenir des paysans et des paysannes. Face à nous, la FNSEA est dans une logique d'agrandissement quand la Coordination rurale cherche carrément à supprimer le schéma. On sert de garde-fou !* » ■

### « Porter la voix de la Conf' »

« Au sein de la CDPENAF (Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers), on examine toutes les demandes d'urbanisme en zone classée A (agricole), N (naturelle) ou F (forestière). On est informés de la construction ou du changement de destination de bâtiments, mais c'est aussi là où on voit émerger les projets d'agrivoltaïsme, de méthaniseur, d'éoliennes... C'est une commission intéressante pour être réactif à l'artificialisation des terres agricoles. La Confédération paysanne occupe un seul siège sur les dix-huit autour de la table. Sur le papier, la FDSEA n'a, aussi, qu'un seul siège, mais dans les faits, les représentants de nombre d'organismes (chambre d'agriculture, propriétaires fonciers...) sont des élus de ce syndicat. J'y siège depuis cinq ans et c'est une réunion par mois. La Commission donne soit un avis conforme – auquel le maire, qui signe les permis de construire, est obligé de se conformer – soit un avis simple – la municipalité peut faire ce qu'elle veut. Nous y allons pour défendre des idées et trouver des alliés. La voix de la Conf' doit toujours d'être portée. » ■

 **Isabelle Cazaubon**, Confédération paysanne des Landes

## Assesseur confédéré

Depuis la reconnaissance du pluralisme syndical agricole en 1981, la Confédération paysanne peut présenter des candidat·es dans les tribunaux paritaires des baux ruraux, afin d'élire les assesseurs fermiers et propriétaires. Cette instance paritaire, présente dans chaque département, juge les litiges entre propriétaires et exploitant·es. Présidé par un·e juge du tribunal judiciaire, ce tribunal comprend quatre assesseurs (juges non professionnels) – deux propriétaires et deux paysan·nes.

Christian Boisgontier, paysan retraité dans l'Orne, siège comme assesseur depuis vingt ans. « *Dans la liste des conflits qui conduisent fermiers comme propriétaires à saisir ledit tribunal, l'espace syndical reste réduit à la loi, au Code rural* », souligne-t-il. « *Le ou la juge rappelle qu'on ne peut s'en écarter au risque que notre délibéré soit cassé en appel. Rarement la première séance de conciliation résout le conflit.* »

Les causes procédurales les plus fréquentes sont liées au non-respect d'un délai de congé, ou bien encore, de contestation d'un commodat qui ne permet pas au fermier de faire valoir ses droits à la préemption en cas

de vente des terres. Ou l'arrachage d'un talus boisé, sans autorisation du propriétaire. « *La cause la plus récurrente reste les retards de paiement du fermage, avec demande de résiliation du bail par le propriétaire. C'est un des conflits qui ouvre le plus d'espace syndical quand le montant des locations est disproportionné par rapport à la qualité des terres* », relève Christian Boisgontier. Le tribunal peut ordonner une expertise foncière pour déterminer la juste valeur locative en s'appuyant sur les barèmes préfectoraux qui restent un grand acquis des luttes foncières. Des propriétaires reconnaissent que le calcul du montant du fermage a été fait par le notaire qui, au passage, encaisse 5 % de commission à chaque échéance.

« *Dans un autre cas de demande d'indemnité exorbitante par le propriétaire, suite à l'arrachage d'une haie par le fermier, avec surévaluation de la valeur du bois abattu, le tribunal dans son entier s'est déplacé sur les lieux, accompagné des deux avocats : le conflit a été réglé sur-le-champ par l'acceptation d'un compromis entre les deux parties.* » ■

## « On se sert du droit pour exercer la justice »

Depuis 2004, des comités d'action juridique (CAJ) ont été créés à l'initiative de confédéré·es en Rhône-Alpes, ainsi que dans les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes.

Le Caj ou Comité d'action juridique, c'est quoi ? Guy Perret, de la Conf' Drôme, peut en parler durant des heures ! « Le Caj a presque 20 ans. Il vise à accompagner juridiquement les paysan·nes de manière individuelle, les rendre partie prenante de leur affaire. » « Car souvent, souligne Marick Meunier du Rhône, impliquée dans la naissance du Caj régional, le ou la paysanne se sent seule et incapable, et s'il s'adresse à un ou une juriste ça coûte cher et ça prend du temps. Ici on expose son problème, on se forme et on est accompagné par d'autres paysans et paysannes qui vont privilégier les solutions négociées, le dialogue et la médiation. Avec le Caj, on se sert du droit pour exercer la justice. »

Environ 200 affaires sont traitées par an, sans compter les problèmes réglés dès la prise de contact, sans suivi. Il s'agit toujours d'un groupe de bénévoles qui accompagne une personne pour résoudre collectivement un problème comportant un aspect juridique, principalement sur des conflits fonciers. « Le fait

*d'exploiter des terres sans bail, ou avec des baux datant de plusieurs générations, ou mal rédigés, est très commun »,* souligne Martin Texier, membre du Caj Ardèche. « Les conflits entre propriétaire et fermier qui en résultent sont souvent complexes et nécessitent une médiation, voire un accompagnement au tribunal paritaire des baux ruraux. » Il évoque le cas de Sonia qui a failli perdre ses terres en fermage, mettant en péril la survie de sa ferme. « Le Caj l'a accompagnée durant deux ans et elle vient de gagner au tribunal. »

Guy précise : « Il faut pour chaque cas chercher sa légitimité avant de décider de sa défense. Ça donne des cas où on peut défendre un bailleur. Je pense à un bailleur qui avait quinze hectares et voulait s'installer. Sa fermière exploitait plus de 100 hectares. Les membres du Caj ont alors estimé légitime de défendre l'installation du jeune propriétaire. A contrario un propriétaire parisien gagnant 130 000 euros par an disait vouloir s'installer (projet touristique)

alors qu'Éric, fermier en phase de transmission à sa fille risquait de perdre une vingtaine d'hectares de fermage. Après deux ans de procédures judiciaires, le Caj vient tout juste de faire aboutir l'affaire et la fille d'Éric a pu s'installer. »

Et Marick de conclure : « pour moi, le Caj c'est l'outil par excellence de la Conf'. Il permet de faire monter le niveau de compétences des militants et militantes. La défense individuelle est primordiale. On revient aux fondamentaux de la Conf' : défendre l'individu pour créer les luttes collectives. On sort du dogmatisme pour pratiquer du syndicalisme très concret. Par exemple estimer la valeur d'un bien foncier pour défendre le statut du fermage nécessite de l'expérience et beaucoup de compétences, et ça débouche sur des luttes collectives qui rendent plus fort. » N'oublions pas qu'existe la déclaration des Nations Unies sur les droits des paysan·nes, l'Undrop, dont un article est dédié au droit à l'accès à la terre. Sachons l'utiliser dans nos procédures. ■

 **Véronique Léon**

 **La**  
Confédération paysanne est engagée dans la lutte contre l'A69, un projet autoroutier sans intérêt, reliant Castres à Toulouse, qui menace de détruire près de quatre cents hectares de terres agricoles. Avec ses alliés, le syndicat y dénonce l'artificialisation des sols. De nombreuses manifestations, procédures, saisines et occupations de terres ont eu lieu ces dernières années.



# Dix-neuf milliards d'euros d'argent public à la rescousse du système agroalimentaire français

Le rapport *L'injuste prix de notre alimentation : Quels coûts pour la société et la planète ?* publié en septembre 2024 par quatre associations révèle les coûts sociaux et environnementaux masqués de notre alimentation et interroge les choix politiques dans le secteur agricole. Solidarité Paysans explique la démarche.

Commandé par le Secours Catholique, Civism, la Fédération Française des Diabétiques et Solidarité Paysans, ce rapport de soixante pages appelle à une refonte profonde du système agroalimentaire en France pour garantir des conditions de vie dignes aux agriculteur·ices et un accès équitable à une alimentation de qualité pour tous et toutes. Replacer les questions agricoles et alimentaires dans un cadre démocratique plus large devient crucial. Repenser le contrat social pour garantir une alimentation saine, durable, accessible et rémunératrice apparaît nécessaire.

Depuis plus de trente ans, le réseau Solidarité Paysans, engagé pour la défense et l'accompagnement des agriculteur·ices en difficulté, constate en première ligne les effets désastreux de décisions prises il y a plusieurs décennies. La question du revenu agricole, principal vecteur de mal-être en agriculture, entraîne un sentiment de déclassement et une colère croissante. Face à cette réalité, on ne peut pas se contenter d'accompagner les victimes de ce système sans s'attaquer aux causes. Ce constat, partagé par les quatre associations initiatrices de l'étude, a motivé cette démarche. Refuser que les causes défendues soient mises en concurrence est également essentiel, car un même sentiment de honte est partagé, qu'il s'agisse des personnes demandant de l'aide pour se nourrir ou de celles qui n'arrivent pas à vivre dignement de leur travail. Il est aussi impératif de ne pas opposer les urgences : produire une alimentation accessible à tous et toutes, tout en assurant un revenu décent aux producteur·ices et en respectant les enjeux de santé publique, d'environnement, et les conditions de vie des agriculteur·ices.

 **Marie Andrée Besson**, présidente de Solidarité Paysans

(1) [lebasic.com](http://lebasic.com)

 À consulter en ligne [uriz.fr/szOF](http://uriz.fr/szOF)

Cette démarche s'est donc rapidement concentrée sur la question du coût de notre alimentation. En France, huit millions de personnes sont en insécurité alimentaire tandis que 18 % des agriculteur·ices vivent sous le seuil de pauvreté. La répartition des richesses entre production, transformation et distribution est profondément liée aux décisions publiques. Le prix en caisse masque des choix et des zones d'ombre. Étudier ces « coûts cachés » permet de comprendre ce que l'alimentation représente réellement financièrement et montre qu'agir collectivement est possible.

Grâce aux expertises du bureau d'études le Basic <sup>(1)</sup>, l'étude a analysé les comptes publics pour y extraire

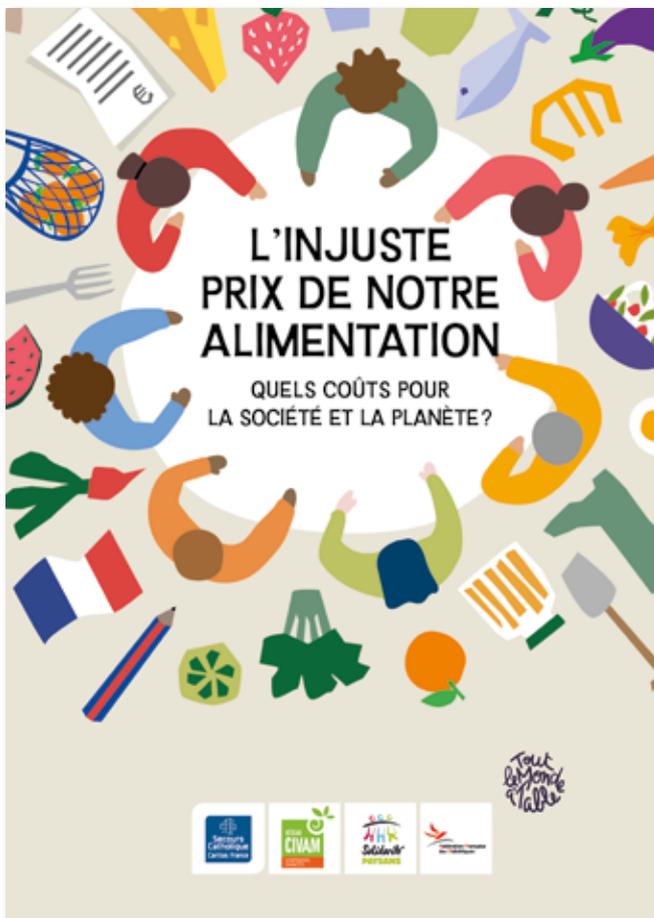
les dépenses attribuables au système alimentaire et agricole. Elle a retenu des montants minima, sans monétiser les impacts sur la biodiversité, la santé humaine à long terme, ni la perte de ressources en eau, des dommages inestimables. Les budgets alloués au traitement des déchets ont été par contre évalués.

## Exonérations fiscales

Deux chiffres clés ressortent : chaque année, dix-neuf milliards d'euros sont consacrés en France pour compenser les impacts sociaux, environnementaux et sanitaires du système alimentaire. Par ailleurs, 48,3 milliards d'euros de dépenses publiques soutiennent le système agricole et alimentaire, la majorité se composant d'exonérations fiscales bénéficiant principalement à l'agro-industrie et à la grande distribution.

L'État finance massivement un modèle qui exerce une pression sur les prix payés aux agriculteur·ices, et qui a des effets désastreux sur la santé et l'environnement. Bien que ce constat ne soit pas nouveau, l'étude montre en chiffres que les pouvoirs publics disposent d'un levier financier de plus de soixante-sept milliards d'euros, capable de transformer radicalement le système alimentaire en France.

Dans les mois à venir, des recommandations collectives seront portées, notamment l'ouverture des instances agricoles à un collège citoyen et aux collectivités locales, pour repenser le pilotage de l'action publique sur le système agricole et alimentaire. Il est essentiel d'améliorer l'accès aux droits pour les agriculteur·ices en difficulté et de développer des dispositifs permettant à tous et toutes d'accéder à une alimentation durable et de qualité. ■



# Les paysannes et paysans sont les véritables gardiens de la biodiversité

Pour la première fois, La Via Campesina (LVC) s'est mobilisée en masse pour participer à la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité, la Cop16, qui s'est tenue du 20 au 30 octobre 2024 à Cali, en Colombie.

La Conférence des Parties (Cop) est un espace international où près de 10 000 représentant·es de gouvernements, organisations non gouvernementales, entreprises et associations se rencontrent pour négocier les moyens de protéger la biodiversité mondiale. La délégation de LVC, seule organisation paysanne présente sur tous les continents, défend une vision de la biodiversité et des terres partagées, inscrite dans le respect de la souveraineté alimentaire et des droits des peuples autochtones.

En investissant cet espace international, LVC donne une voix aux paysan·nes du monde entier. Pour eux, la biodiversité comprend des enjeux cruciaux comme la protection des semences, les crédits carbone, le financement de projets pour la nature et la dénonciation des pratiques controversées de géo-ingénierie et de numérisation de la génétique. Cette dernière, en permettant aux grandes entreprises de breveter le vivant, menace la souveraineté des communautés locales. Quant à la géo-ingénierie, qui regroupe des technologies de manipulation du climat pour contrer le changement climatique, elle est une tentative industrielle de contrôle des écosystèmes, risquée pour la nature et les communautés.

Sous le slogan « *Nous sommes les gardiens de la biodiversité* », la délégation de LVC a multiplié les échanges avec des ONG alliées et certains États, comme la Colombie. Ce pays, détenteur d'une biodiversité exceptionnelle et d'une grande diversité de peuples autochtones, a manifesté son soutien en permettant aux délégué·es d'arborer les symboles de LVC lors de rencontres officielles. Le choix d'y organiser la Cop 16 n'était pas anodin. « *C'est un vrai travail de plaider que nous menons ici, mais aussi une vigilance constante pour surveiller les puissants de ce monde qui veulent encore saccager* », précise un membre de la délégation. Chaque État possédait un pavillon où les délégations pouvaient se rencontrer, comme celle du Bénin, croisée par hasard dans le pavillon français. LVC s'y est rendue pour obtenir un rendez-vous à Paris dans le but d'aborder les liens entre crédits carbone et biodiversité.

Lors de cette Cop 16, les États devaient aboutir à des consensus sur des sujets différents, tels que la gestion des ressources naturelles, les techniques agricoles, et la conservation des espèces. « *Un texte si peu contraignant qu'il permet la poursuite de la destruc-*

 **Sylvie Colas,**  
secrétaire nationale

*tion de la nature au profit de certains intérêts* », était craint par La Via Campesina comme lors de la précédente rencontre tenue à Kunming en Chine. La question des financements nécessaires pour réparer les dégâts infligés à la nature n'avait pas fait consensus.

Cette fois encore, les négociations ont échoué à instaurer des financements concrets pour la biodiversité, les discussions ayant été dominées par les intérêts financiers et les pressions industrielles. Le texte final, jugé trop peu contraignant par les représentants de LVC, permet indirectement la poursuite de la destruction de la nature au profit de certains intérêts privés. « *Le temps presse, et pendant qu'on tente de se faire entendre, on constate que les décideurs continuent de jouer avec le sort des paysan·nes pour maximiser leurs profits. Nous ne sommes pas venus ici pour de simples négociations, mais pour rappeler aux États que la préservation de la biodiversité ne peut se faire sans les paysan·nes, les autochtones et les peuples du monde entier, qui vivent et défendent ces territoires depuis des générations. Nous continuerons de nous battre pour un modèle agricole et social respectueux de la nature et des êtres vivants* », conclut LVC. ■

 La délégation de LVC se composait de paysan·es d'Afrique du Sud, de Colombie, de République dominicaine, du Costa Rica, de l'Inde, du Sri Lanka, de la Thaïlande, de la Tunisie, du Maroc, de l'Italie, du Brésil, du Pérou, du Chili et de la France.



© Sylvie Colas

Parallèlement à la Cop 16, se tenait le forum Ecovida, un espace dédié à l'économie sociale et solidaire. La Via Campesina y était activement impliquée. Dans une ambiance radicalement différente de celle de la Cop, le forum rassemblait des acteurs prônant les valeurs de solidarité, d'égalité de genres et de créativité culturelle. C'était une respiration et une affirmation d'un autre monde, en rupture avec les dynamiques institutionnelles de la Cop.

# Dans l'Aube, des vigneron·nes engagé·es réinventent la Champagne paysanne

Aux Riceys, Olivier Horiot et sa compagne Marie cultivent un modèle de viticulture paysanne. Dans ce portrait, ils détaillent leurs combats pour les droits des vigneron·nes, l'installation et l'élevage.

La commune, située dans la partie méridionale, compte la plus grande surface viticole de toute la Champagne : 866 hectares. Aux confins de la Bourgogne, elle est cultivée par environ 200 viticulteur·ices. L'économie locale, pauvre en industries, résiste donc grâce au vin.

C'est dans ce village qu'Olivier Horiot, diplômé de BTS viticulture-œnologie en poche, s'installe en 1999 sur les 8,5 hectares de vignes du domaine familial. Sensibilisé aux risques pour l'environnement et la santé engendrés par les engrais et pesticides de synthèse, il expérimente très vite la biodynamie, encouragé par les pionniers du secteur. « J'ai été rejoint en 2006 par ma compagne Marie, œnologue. Ensemble, nous avons perfectionné la culture de la vigne et développé la vinification de nos raisins jusqu'alors confiée en totalité à la coopérative, qui n'était pas intéressée par l'appellation bio. Il nous a aussi fallu trouver des clients pour nos vins, ce que nous avons fait jusqu'à atteindre 40 000 bouteilles par an », détaille Olivier.

En 2017, la partie céréalière de la ferme familiale, restée en conventionnel, se libère. Olivier et Marie

décident de lui donner une autre orientation, tout en passant l'effectif des salarié·es permanent·es de deux à six : conversion en bio, réintroduction des prairies (40 hectares) et des ruminants (40 bovins et 40 ovins), plantation de haies et d'arbres. Marie explique : « Notre entourage n'a pas compris ce choix. Pour eux, ne plus avoir d'animaux représentait une libération. Pour nous, diminuer nos achats extérieurs en produisant nos fumiers compostés ou en faisant pâturer après vendanges les vignes enherbées par des moutons qui y laissent leurs déjections, c'est reconquérir de l'autonomie et être plus résilients face au changement climatique en cours, qui fragilise la monoculture de la vigne. Autre avantage, l'introduction des animaux a réinsufflé de la sensibilité au vivant dans l'équipe que nous formons avec nos salariés. »

## Des batailles à mener

Il est logique qu'Olivier soit devenu référent biodiversité du Comité interprofessionnel des vins de Champagne. Quand on évoque l'avenir, il se prend à rêver de multiples installations : « Ici, il y a de la place pour un tas de projets – maraîchage, bou-

 Laurent Cartier, paysan retraité

langerie, brasserie, fromagerie, etc. – en y impliquant nos salariés ou nos enfants s'ils le souhaitent. Ce serait chouette de pouvoir ainsi recréer une agriculture vivrière au service de ses producteurs et des habitants alentours. » Mais ce qui, plus prosaïquement, le préoccupe dans l'immédiat, c'est la volonté du Syndicat général des vigneron·nes (SGV) d'imposer dans le cahier des charges de l'AOP l'obligation d'habiller le col de la bouteille de champagne avec une coiffe alors que bon nombre de vigneron·nes ont déjà inventé des alternatives tout aussi esthétiques, appréciées de leurs client·es et surtout moins coûteuses en ressources que l'aluminium généralement utilisé. Il participe au collectif, justement dénommé « Ça décoiffe », qui rassemble une diversité d'acteur·ices du vignoble champenois demandant l'abandon de ce projet, qui n'a d'intérêt que pour le SGV, vendeur de coiffes. « Ce serait si simple de maintenir pour chacun·e la liberté de choisir la "coiffure" de sa bouteille ! »

Bien au-delà de cette bataille, le couple, malgré sa volonté d'aller de l'avant, est bien conscient des difficultés qui s'accroissent. La flambée des prix du foncier viticole freine les installations et favorise la concentration, notamment au profit des grandes maisons de champagne. Déplorant également le peu de soutien à l'élevage de la part des pouvoirs publics, Olivier a récemment manifesté par solidarité avec les éleveurs et éleveuses laitiers menacés d'être écartés par Lactalis. Pas étonnant qu'il ait décidé de s'engager à la Confédération paysanne de l'Aube pour porter ses aspirations et mener les combats nécessaires à la promotion d'une viticulture paysanne. Il la représente au Comité technique de la Safer, au sein de la Commission viticole nationale, et bientôt comme tête de liste aux élections de la chambre d'agriculture. ■

 À la fois, fermes dans leurs convictions mais ouverts à celles et ceux qui ne les partagent pas, Marie et Olivier sont des figures attachantes qui donnent envie de les rejoindre.



© Laurent Cartier

# L'école d'équitation Ôcheval : pédagogie et agriculture paysanne

Depuis 2012, Laëtitia Charvet, installée sur 6,5 hectares de terres, gère Ôcheval à la Roche. Dans ce centre équestre isérois, on parie qu'expérimenter la coopération avec le cheval change notre rapport au monde.

La paysanne-monitrice insiste sur sa vision dans le milieu du cheval : « les chevaux ne sont ni de simples supports récréatifs, ni des outils thérapeutiques, ni des attributs de prestige. Ils sont maîtres d'école ». Attachée aux valeurs de l'agriculture paysanne, elle défend un modèle d'équitation privilégiant l'accueil de groupes à la pension de propriétaires, avec l'objectif d'accompagner la compréhension du vivant et la responsabilité de prendre soin du cheval et de son environnement. Elle complète : « L'équitation ici n'est pas un loisir-détente. On apprend à comprendre, à gérer ses émotions, car le cheval ressent tout et réagit à tout », explique-t-elle. Le cheval est un médiateur puissant pour façonner le rapport à soi, aux autres, au monde, et y trouver sa place. Il aide à la concentration, à la cohérence entre pensée et corps. « Lorsqu'on arrive à faire synergie avec, c'est vitalisant et pacifiant ! », ajoute-t-elle.

À Ôcheval on refuse les chevaux en pension longue réservés à l'usage du seul propriétaire et c'est l'usage collectif qui est promu. Tout le monde participe aux soins aux chevaux et à la bonne tenue du site. Des cours annuels, un programme « Humain, cheval et nature », et des stages variés pendant les vacances rythment la vie du centre équestre. Ôcheval propose aussi des séances d'équitraticie relationnelle <sup>(1)</sup>, un accompagnement au changement avec médiation équine, destiné aussi bien aux particuliers qu'à des structures sociales et médicales telles que le Sessad <sup>(2)</sup>, des hôpitaux de jour, des foyers et des parcours de réinsertion post-détention. Il y a aussi des projets d'équitation scolaire à la semaine.

Les chevaux travaillent en moyenne entre 6 et 15 heures par semaine. « L'équitation bien pratiquée, sans punition ni récompense, en cohé-

 Marie Allagnat et Patricia Roy, paysannes en Isère

 Visiter le site de l'école : [ocheval.net](http://ocheval.net)



<sup>(1)</sup> L'équitraticie relationnelle est un travail de médiation assistée par le cheval. Le cheval, animal d'une grande sensibilité, toujours dans l'instant présent et sans jugement, devient un formidable partenaire pour aider les personnes à développer leur communication, leur confiance en soi et leurs relations aux autres.

<sup>(2)</sup> Le Service d'éducation spéciale et de soins à domicile accompagne les enfants en situation de handicap dans leur environnement quotidien (école, domicile) pour favoriser leur inclusion. Il offre un suivi éducatif et thérapeutique adapté grâce à une équipe pluridisciplinaire.

 Depuis 2012, sur les 6,5 hectares de culture, bien de choses ont poussé.

rence éthologique et biomécanique, est clé de santé – pas que pour le cheval », soutient-elle. Chevaux et poneys sont polyvalents du niveau débutant au cavalier confirmé. Tous participent à la randonnée d'été sur cinq jours. On trouve au centre équestre des chevaux complets encore en piste à 24 ou 25 ans ! Ils vivent dehors toute l'année, en troupeau, pieds nus autant que possible, nourris à l'herbe et au foin.

## Viabilité

Depuis juillet, Laëtitia partage la gestion de la ferme avec Gérard, son compagnon et conjoint collaborateur, qui optimise la gestion agroforestière. Son arrivée permet de passer à l'Afocg <sup>(3)</sup> pour la gestion de la ferme. Avec quatorze équidés (dont douze poneys) en propriété et entre huit et dix chevaux en pension-école, accueille chaque année 160 cavalier·ères inscrit·es à l'année et près de 120 vacancier·es et des scolaires à la semaine. L'équitraticie relationnelle accompagne soixante personnes sur l'année ou en trimestre. S'ajoutent ponctuellement des chevaux en pension débouillage ou (re) dressage.

Côté mécanique, la structure fonctionne avec une brouette et fait appel à des prestataires pour les travaux agricoles ponctuels. Grâce à une attribution de la Safer en 2011, la ferme bénéficie de 130 m<sup>2</sup> d'espace habitable, d'une grange de 300 m<sup>2</sup> et de 6,5 hectares cultivables. En treize ans, 300 000 euros ont été investis pour aménager la ferme : semis de prairies, clôtures, manège, système d'abreuvoirs et abris pour chevaux, ainsi que pour un grand manège de 1 100 m<sup>2</sup>. La toiture, louée aux centrales villageoises, abrite désormais une centrale solaire de 100 kW, contribuant à la résilience énergétique. Avec un chiffre d'affaires de 145 000 euros en 2023, un soutien initial de la Dotation jeune agriculteur de 12 650 euros, et aucun recours aux aides Pac, Ôcheval prouve que durabilité et autonomie sont possibles. Laëtitia et Gérard touchent un prélèvement personnel de 2 100 euros par mois et salarient une apprentie monitrice. Un poste déjà assuré à temps plein pour l'année prochaine. « Ici, tout est pensé pour allier viabilité économique et respect du vivant », conclut Laëtitia. ■



# Campagnes hospitalières

La 2<sup>e</sup> édition des Rencontres de l'hospitalité paysanne se tenait le 18 septembre à la ferme de Toussacq, en Seine-et-Marne. L'initiative s'inscrit dans une démarche globale chère à l'agriculture paysanne : insérer durablement, se nourrir des expériences des un-es et des autres, redynamiser les territoires ruraux.

Les Rencontres de l'hospitalité paysanne sont organisées par Abiosol <sup>(1)</sup>, association regroupant en Île-de-France Terre de liens, le réseau régional des amaps et la coopérative Les Champs des possibles qui accueille, forme et accompagne des candidat-es à l'installation paysanne. Ce 18 septembre, la deuxième édition des Rencontres se tenait à la ferme de Toussacq, site central de la coopérative où se trouvent ses espaces tests en maraîchage, grandes cultures et élevage <sup>(2)</sup>. Son objectif ? « Faciliter l'accès à la terre pour les personnes qui en sont éloignées et mettre en relation recruteurs et candidats pour répondre aux besoins de main-d'œuvre agricole... », explique Anna Six, chargée de mission chez Abiosol.

Après un premier rendez-vous en octobre 2023 <sup>(3)</sup>, cette nouvelle édition voulait ouvrir encore plus largement la porte à toutes les personnes entravées dans l'accès à la terre de par leurs situations personnelles (origines, genre, appartenance socio-économique...). L'occasion de rappeler tous les obstacles à l'installation lorsqu'on n'est pas issu-e du milieu agricole, obstacles qui, lorsqu'on est de plus femme et étrangère, semblent trop souvent infranchissables. Le but est, au-delà des constats et témoignages, de mutualiser les expériences et de penser les voies et solutions permettant de résoudre les problèmes pour rendre les fermes accessibles au plus grand nombre.

Comme le rappellent les organisateur-ices, l'hospitalité s'inscrit dans la démarche globale de l'agriculture paysanne. Il s'agit d'accueillir et de donner les moyens de vivre dans la société par une activité agricole valorisante, de se nourrir des expériences des un-es des autres en facilitant

tant les échanges et de redynamiser les territoires ruraux en redonnant aux fermes leurs fonctions sociales de lieux de vie et de travail.

Le chantier est en cours. En Île-de-France, il peut s'appuyer sur une première étude menée en 2021-2022 à l'initiative d'Abiosol : l'expérimentation Ici 2 Mains s'est intéressée aux différentes façons dont les paysan-nes et les structures de l'insertion par l'activité économique pourraient être mises en relation afin d'accueillir au mieux des exilé-es souhaitant prendre part à la vie agricole de la région <sup>(4)</sup>.

## Faire découvrir

La démarche bénéficie aussi des actions de l'association A4, fondée en 2021 et basée à L'Île-Saint-Denis, au nord de Paris. Son objectif est de construire une dynamique d'accueil, de formation, d'accès au travail et d'accompagnement administratif de

 **Benoît Ducasse,**  
Ami de la  
Confédération  
paysanne

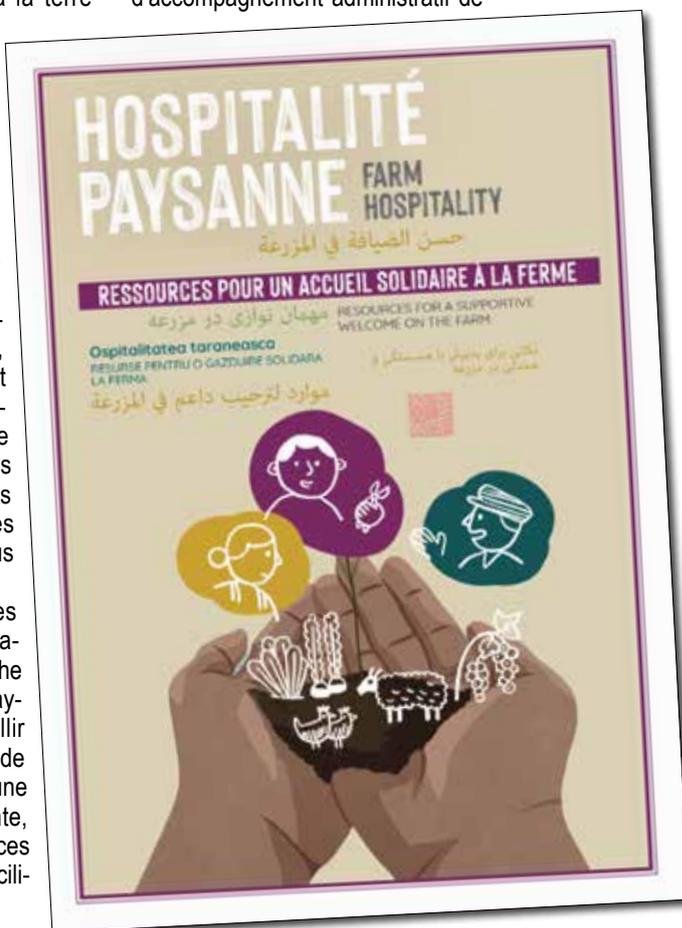
 Voir le film sur  
le premier voyage-  
enquête d'A4, en  
février 2022 dans  
le Limousin : vimeo.  
com/770515263

- (1) [devenirpaysan-idf.org](http://devenirpaysan-idf.org)
- (2) [leschampsdes-possibles.fr](http://leschampsdes-possibles.fr)
- (3) [Compte-rendu : urlz.fr/sQQJ](http://Compte-rendu: urlz.fr/sQQJ)
- (4) [urlz.fr/sQQJ](http://urlz.fr/sQQJ)
- (5) A4, Association d'Accueil et Agriculture et Artisanat : [a4asso.org](http://a4asso.org)

personnes avec ou sans papiers, urbaines ou rurales, vers l'agriculture et l'artisanat. « Pour commencer, nous avons mené plusieurs voyages-enquêtes sur le terrain, explique Sembala Sidibé, un des animateurs d'A4. Nous y rencontrons les acteurs de l'accueil et de l'insertion en milieu rural. Nous sommes ainsi allés dans le Limousin, les Côtes-d'Armor, en Isère, en Aveyron... Des antennes locales sont ensuite créées. » Les rencontres avec des paysan-nes ont pu aboutir sur de véritables partenariats, des stages ou des emplois saisonniers ont pu être proposés... Près de Lannion, dans les Côtes-d'Armor, un site a été trouvé en mai 2023, avec 3 000 m<sup>2</sup> des serres, pour développer de l'accueil et du test. Une première expérimentation y a été réalisée pour la culture de plantes tropicales comme les cacahuètes, les piments, les gingembres ou les patates douces.

L'accompagnement par A4 est autant humain que pratico-pratique et juridique, car ne pas bien maîtriser le français et le droit du travail sont des obstacles supplémentaires (surtout pour les travailleur-euses saisonnier-es trop souvent exploité-es sans vergogne). Avec, bien sûr, le problème crucial des papiers. Comme le résume Sembala sur le site de l'association <sup>(5)</sup> : « La préfecture demande des fiches de paye pour faire les papiers, et l'employeur demande des fiches de paye. » Engrenage bien connu pour enfreindre le droit d'asile et précariser au pire les travailleuses et travailleurs migrants.

Toute cette dynamique s'inscrit bien dans le projet global porté par la Confédération paysanne et ses partenaires : quels que soient ses origines, son genre et sa sexualité, tout le monde doit pouvoir trouver sa place dans nos campagnes, les enrichissant de diversité de parcours et de savoirs. ■



 À télécharger *Hospitalité paysanne* : [urlz.fr/sPQg](http://urlz.fr/sPQg)

# Restauration collective : « C'est gagnant pour tout le monde <sup>(1)</sup> »

En Dordogne, une initiative inédite fait de la restauration collective un levier pour le bien-être des enfants, des producteur·ices locaux et du territoire. Les cantines scolaires du département basculent vers le 100 % bio, du 100 % fait maison et 80 % local.

« On remet la vie dans les cantines et dans tout le territoire », explique Germinal Peiro, président du conseil général, à l'origine du projet. Alors que la loi Egalim impose seulement 20 % de bio dans les cantines, la Dordogne s'engage à nourrir tous les enfants avec des repas sains et équilibrés, préparés sur place par des cuisinier·ères et diététicien·nes passionné·es et appuyé·es par l'association Les Pieds dans le Plat et le parc régional du Périgord. Cette décision de politique publique permet à tou·tes les élèves d'accéder, indépendamment de leur origine sociale, à une alimentation de qualité. Ce modèle local et collectif, unique en France, inspire même l'Europe, avec un projet en cours dans quarante villes européennes. Aujourd'hui, douze établissements en Dordogne sont déjà labellisés Ecocert, et l'ambition est de certifier les trente-cinq collèges du département d'ici la fin du mandat.

Dans les cantines classiques, l'accent est souvent mis sur l'hygiène au détriment de la valeur nutritionnelle, générant un gaspillage alimentaire massif. Le

**Danièle Coll Figueras,**  
Amie de la Conf'

Article réalisé par les Amie-s de la Conf' Isère et Dordogne suite à la participation au débat : *Notre avenir se joue-t-il dans notre assiette*, lors du Festival La Chevêche au mois de mars 2024. À voir sur : [uriz.fr/sXJy](http://uriz.fr/sXJy)

(1) Les phrases entre guillemets sont issues du livre : *Plat de résistance, soigner les cantines pour réparer le monde* de Germinal Peiro et de Serge Added  
(2) [emapp.fr](http://emapp.fr)

potentiel est immense : avec quatre milliards de repas servis chaque année en France, la restauration collective constitue un marché colossal que le pays doit pouvoir réinvestir. En Dordogne, c'est chose faite. Investissements en cuisine, prix juste des denrées et frais maîtrisés permettent d'offrir des repas 100 % bio, faits maison et à moindre coût : le repas à Nontron revient ainsi à deux euros et neuf centimes, soit un euro de moins que le tarif habituel.

## Valoriser les métiers

La révolution touche aussi les cuisinier·e ses lettres de noblesse. Compétences et savoir-faire sont célébrés dans ce modèle, renforçant la fierté professionnelle et le sens du collectif. Les équipements, désormais adaptés, font l'objet d'une rénovation complète. Dans chaque cantine, Aurélie Bénazet, diététicienne du département, veille à ce que les produits soient bio et sains. Des outils numériques comme le plan alimentaire, le logiciel « À table » pour les quantités et Emapp <sup>(2)</sup> pour les recettes et menus optimisent cette transformation.

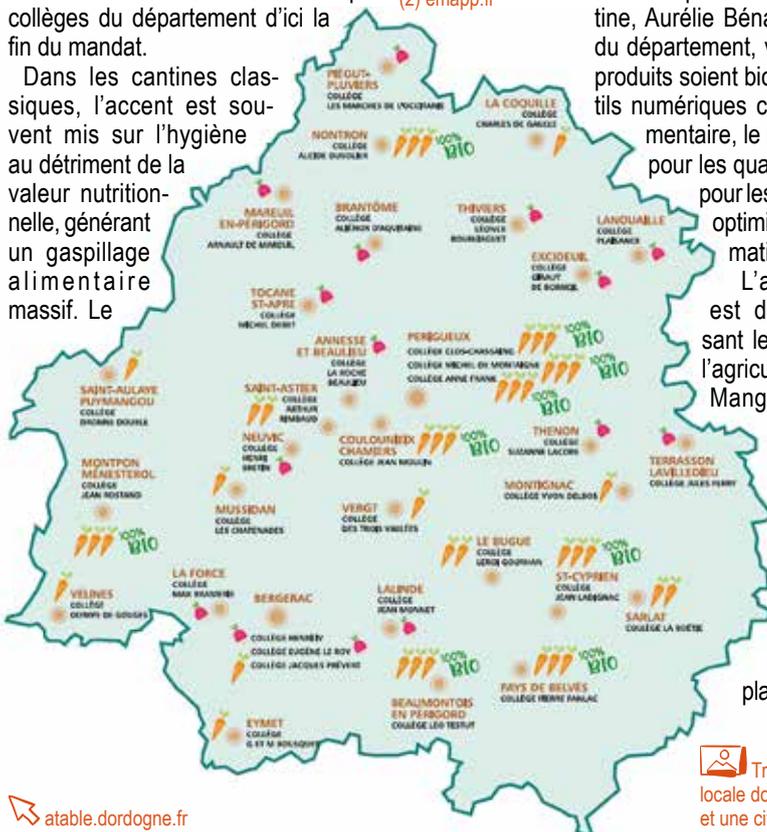
L'assiette scolaire est devenue un puissant levier pour soutenir l'agriculture locale. Avec Manger Bio Périgord, ce projet fait travailler 1445 producteur·ices qui approvisionnent les cantines en produits frais et de qualité, grâce à une logistique orchestrée par une plateforme locale. Les

semences paysannes enrichissent la diversité alimentaire des repas : les enfants découvrent jusqu'à 70 variétés de fruits et légumes, contre seulement douze auparavant.

Ce modèle profite aussi aux productrices et producteurs, qui fixent eux-mêmes leurs prix, sans passer par la grande distribution. « C'est gagnant pour tout le monde : les paysans et paysannes qui cultivent, les cuisiniers et cuisinières qui préparent les repas et les enfants qui dégustent. »

Les retombées économiques de cette initiative, qui correspondent aux chiffres d'affaires des paysannes et paysans locaux, sont déjà tangibles. Dans les collèges où 32 % des produits sont bio et locaux, elles s'élèvent à 50 000 euros. Ce chiffre grimpe à 350 000 euros pour les établissements dont le taux de produits bio et locaux se situe entre 32 % et 70 %. Les douze collèges déjà labellisés Ecocert atteignent quant à eux 950 000 euros de retombées économiques. À terme, avec l'objectif de certifier trente-cinq collèges, ce chiffre pourrait bondir à quatre millions d'euros, confirmant ainsi la viabilité économique de cette démarche et son bénéfice direct pour le territoire.

Les enfants sont au centre de cette initiative. Désormais, leurs préférences et besoins sont connus : ils découvrent des produits variés, leurs saveurs, origine et valeur nutritionnelle. Le pain bio n'est plus gaspillé, les yaourts sont servis à la louche selon les demandes, et la mayonnaise maison aux œufs frais fait l'unanimité, tout comme les plats protéinés sans viande, riches en saveurs. Réduire la viande, limiter le gaspillage et favoriser une bonne cuisine avec des produits de qualité permettent de baisser le coût du repas, tout en créant un lien authentique avec les enfants. ■



# Darwin, Dieu et les éleveurs de montbéliardes

Comme le titre ne l'indique pas, le sujet principal de ce documentaire romancé est l'étude de la maladie du « poumon de fermier » dans les fermes du département du Doubs.

Gabriel Reboux a choisi d'emprunter le personnage d'un technicien ingénieur de laboratoire prénommé Martin pour relater sa propre expérience au contact des paysan·nes éleveur·euses de vaches montbéliardes, victimes de cette maladie respiratoire causée par le contact avec des spores de bactéries ou de moisissures dues à des fourrages ou céréales humides. Les conséquences très nocives sur la santé et la vie des paysan·nes souffrant de cette maladie ainsi que les mesures préventives à mettre en œuvre restent encore bien trop méconnues.

Le parti pris de l'écriture romancée permet à l'auteur d'effectuer différents détours qui éclairent un sujet scientifique et médical d'un regard humain et social. On y retrouve notamment une confrontation bien décrite entre deux jeunes chercheur·euses de l'université enquêtant dans les fermes du Haut Doubs et leurs sujets d'étude : des pay-

san·nes taiseux·ses et âpres, dur·es à la tâche. Cette rencontre entre les sachants et lesdits non-sachants est très bien décrite, et au fil des chapitres et des visites de fermes, la perception des enquêteur·ices se modifie peu à peu. Sont ainsi abordées les questions de transmission familiale des fermes et leur lot de loyauté sacrificielle, d'ambiguïtés voire de coups bas, les conditions de travail harassantes et de vie précaires.

Sans jamais tomber dans le misérabilisme ou la condescendance, l'auteur s'attache à montrer l'extrême dignité des paysan·nes rencontré·es et leur capacité d'auto-analyse des conditions de récolte ou de stockage ainsi que leur connaissance fine de chaque parcelle de foin. On reste toutefois saisi par la résignation face à

la maladie et au « destin » qui marque la plupart des situations des malades rencontré·es.

C'est ainsi un dialogue entre le monde des laboratoires de recherche et le monde rural et paysan qui s'instaure au fil des pages. On y découvre également les rivalités et turpitudes de l'ambiance des « labos », qui n'a rien à envier aux jalousies et coups bas du monde agricole. Enfin, l'histoire d'amour qui émaille



le récit, entre une jeune docteure issue de la communauté mennonite<sup>(1)</sup> et le laborantin fervent admirateur de Darwin, donne une dimension philosophique qui enrichit la lecture, en plus des apports de connaissances sur cette maladie du « poumon de fermier », encore aujourd'hui trop méconnue malgré sa gravité. ■

 **Laurence Lyonnais**, paysanne dans le Doubs

(1) Le mennonisme est un courant chrétien pacifiste issu de la Réforme, qui prône le baptême des adultes et une vie simple, la non-violence, la communauté, et la séparation entre l'Église et l'État.

 De **Gabriel Reboux**. Ed : Cabedita, 176 pages, paru le 15/03/2024



**Installation**

**Se lancer en agriculture, c'est un projet qui mérite d'être accompagné par des experts.**

Pour en savoir plus, renseignez-vous en Caisse de Crédit Mutuel.

**Crédit  Mutuel**

# PROTÉGER VOTRE EXPLOITATION ET VOTRE FAMILLE.



## L'ASSURANCE PRÉVOYANCE AGRICOLE EST LÀ EN CAS DE COUPS DURS

- Avec notre assurance vous pouvez faire face lors d'un arrêt de travail, d'une invalidité permanente, partielle ou totale, ou d'un décès.
- Grâce à la garantie Service de Remplacement, Groupama prend également en charge une partie des frais de main d'œuvre occasionnés durant la période de votre absence.



## Tant de monde possible !

- Votre fille débute une formation agricole ?
- Votre voisin paysan commence à s'intéresser à vos idées ?
- Votre neveu revient transformé de son premier woofing ?
- Votre vétérinaire s'interroge sur l'avenir de l'élevage ?
- Votre sœur ouvre une auberge qu'elle décrit comme « ancrée dans son territoire paysan » ?
- Votre stagiaire termine bientôt son stage sur votre ferme ?
- Ou peut-être que votre nouvelle voisine, prof au lycée agricole du coin, partage vos convictions ?

**La fin d'année est l'occasion parfaite pour leur offrir un abonnement à *Campagnes solidaires* !**

Un geste simple pour partager vos idées, les accompagner dans leurs projets et soutenir le monde paysan.

**Abonnez-les** en ligne ou avec le bulletin ci-dessous !

**Merci pour votre soutien, et bonnes fêtes de fin d'année !**

## Bulletin d'abonnement



**CAMPAGNES SOLIDAIRES**

N° 411

TARIFS :

- Annuel (11 numéros) : 46 €
- 6 numéros : 24 €
- Soutien, collectivité et étranger : 60 € (ou plus)

### ■ Coordonnées de la personne à abonner

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
 Adresse \_\_\_\_\_  
 Code postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_  
 Profession \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_  
 Courriel \_\_\_\_\_

- Je joins mon règlement par chèque à l'ordre de *Campagnes solidaires*
- Je règle avec le mandat de prélèvements sepa ci-dessous en y joignant un relevé bancaire (RIB) ou postal (RIP)

(Le prélèvement peut être arrêté à tout moment, sur simple demande de votre part à [abocs@confederationpaysanne.fr](mailto:abocs@confederationpaysanne.fr) ou au 01 43 62 82 82)

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Média Pays à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Média Pays. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Fait à ..... Signature \_\_\_\_\_

le .....

Nom et adresse de l'établissement teneur du compte à débiter :

Établissement/Agence \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_

Je vous prie de bien vouloir présenter en faveur de Média Pays sur le compte référencé ci-dessous les sommes correspondant à mon abonnement :

Tous les quatre mois (le 15<sup>e</sup> jour du mois)  15 € ou  20 € Soutien, collectivité et étranger

Annuellement (à la date du renouvellement)  45 € ou  60 € Soutien, collectivité et étranger

IBAN

Association bénéficiaire : Média pays – Numéro national d'émetteur : FR96ZZZ492109

BIC

**Retourner sous enveloppe timbrée à Média Pays – 104, rue Robespierre – 93170 BAGNOLET**

Tél. : 01 43 62 82 82 – [abocs@confederationpaysanne.fr](mailto:abocs@confederationpaysanne.fr)



**Abonnement en ligne sur le site de la Confédération paysanne : [confederationpaysanne.fr](http://confederationpaysanne.fr)**



Les petites annonces sont payantes, sauf celles qui concernent l'emploi, les recherches et propositions d'installation, et toute autre demande à but non lucratif. Tarif : 8,50 € les six lignes + 1,50 € par ligne supplémentaire (30 caractères par ligne). Pour les tarifs publicitaires, contactez : Média Pays - 104, rue Robespierre - 93170 Bagnolet 01 43 62 82 82 - redaccs@confederationpaysanne.fr

**EMPLOI - STAGES  
FORMATION**

**DEMANDES**

**Vaucluse :** La table des lutins, cueillette et transformation de fruits et plantes depuis 20 ans et mention « Nature & Progrès » depuis 2011 cherche une ferme ou maison avec hangar ou grand garage, si possible avec terrain agricole, préférence Est Vaucluse, location ou location-vente. Tél. 06 80 66 96 77 - www.latable-deslutins.com manuel@latable-deslutins.com

**ASSOCIATION  
INSTALLATION  
TRANSMISSION**

**OFFRES**

**Manche :** Centre. À vendre ferme maraîchère bio. 5,5 ha de légumes sur 18 ha de SAU en rotation, majoritairement en location. Activité diversifiée : 2 marchés hebdomadaires, commandes en ligne, magasins locaux, épicerie parisiennes. Comprend tout le matériel (tracteur 75 CV, automoteur de binage et équipements nécessaires à la production), bâtiment de 800 m<sup>2</sup> (chambres froides et tempérées, quai de chargement, local de lavage), et 2 000 m<sup>2</sup> de tunnels froids. La ferme emploie 2,5 UTH salariés en plus de l'exploitant. Bonne dynamique bio locale, nombreux aménagements possibles pour nouveaux projets ou reprise par des associés. Prix : 230 000 € hors foncier agricole. 06 88 98 46 69.

**Manche :** À céder, Nord Cotentin, exploitation laitière de 70 hectares en agro-bio système herbager avec 6 hectares de céréales auto-consommées. Troupeau composé de 50 vaches laitières Normandes et 10 Jersiaises. Terres en location. Vente du troupeau, des bâtiments d'élevage et de stockage. Possibilité de transformation et de vente directe. Disponible au

printemps 2025. téléphonique : 06 61 63 69 20.

**Yonne :** 89350. Ferme bio de 68 hectares cherche candidat-e à l'installation. 68 DPB. La ferme est disponible immédiatement, avec cession du matériel. Libre de suite. Joindre par téléphone au 09 60 35 20 36

**Saône-et-Loire :** je souhaite transmettre ma microferme. Proximité ville touristique Cluny (71), Premier contact pecnbio@tiscali.fr

**Mayenne :** À louer, région d'Évron, ferme herbagère de 40 hectares avec maison et hangars. Disponible à partir du 1<sup>er</sup> février 2025. Contact : 02 33 66 03 83 / mijadel@orange.fr

**Jura :** À transmettre : ferme AOC Comté située au cœur de la région des Lacs. Surface de 95 ha avec un droit à produire de 215 000 l de lait commercialisé en coopérative (prix : 650 à 700 €/t). Cheptel : 35 vaches laitières et 10 génisses élevées par an pour le renouvellement. Bâtiments : stabulation VL en loges payées, salle de traite 2x3 avec alimentateur, stabulations en aire paillée pour veaux (15 places), vaches tarées (8 places) et génisses (30 places), hangar pour stockage du fourrage (balle ronde) et apprentis pour matériel. Vente des bâtiments avec 4,5 ha de foncier, du matériel, du cheptel et de la maison d'habitation attenante aux bâtiments agricoles. 07 71 12 06 64 ou 03 84 24 95 11

**Rhône :** Recherchons un-e 4<sup>e</sup> associé-e paysan-ne-brasseur-euse à l'EARL La Soyeuse. Missions : brassage, commercialisation, livraisons, gestion coopérative. Essai d'un an en salariat (39 heures) avant association. Esprit coopératif, autonomie, et expérience requise. Poste à pourvoir dès le 1<sup>er</sup> février 2025. Contact : productionla-soyeuse@gmail.com (avant le 15 décembre 2024)

**Rhône :** Rhône. Dans les Monts du Lyonnais, cause reconversion professionnelle, cérons exploitation en AB avec production laitière (170 000 l) et farine panifiable. SAU de 70 ha, étang de 2000 m<sup>2</sup>. Bâtiments récents et fonctionnels, en partie couverts en photovoltaïque. Matériel en Cuma et en propriété. Maison typique des Monts du Lyonnais, rénovée récemment. Vente des bâtiments professionnels, location du foncier, vente ou location de la maison d'habitation. Possibilité de s'adapter aux projets des porteurs. Installation possible à plusieurs sur différents ateliers (bovin, ovin, caprin, végétal, farine panifiable, maraîchage, petits fruits). Coordonnées : Joël (Solidarité Paysan) 06 69 57 67 12, Laurence (Solidarité Paysan) 06 04 47 49 80, Florent (Addear du Rhône) 06 26 33 52 67.

**Loire :** Offre location à partir de fin 2024. Loire, Monts Pilat, entre Saint-Étienne et Lyon. Vente directe possible. 2,6 ha bio pouvant aller rapidement jusqu'à 6,5 ha. Forage, source, réserve d'eau, serre, poulailler 250 pondeuses, bâtiments d'exploitation corrects avec séchoir, hangars pour matériel, transformation et stockage. Productions possibles : maraîchage, plantes aromatiques et médicinales, petit élevage (poules pondeuses, moutons), petits fruits rouges, miel. Petit collectif de 2 ou 3 personnes possible sur les activités vues plus haut. Habitation rénovée de 105 m<sup>2</sup>. Contact : Georges Jay 06 78 97 97 82, georges.jay42@gmail.com

**Isère :** Le Gaec Ferme du Contrevent à Montseveroux (38122), exploitation en polyculture-élevage biologique, recherche un-e ouvrier-ère agricole polyvalent-e pour rejoindre une équipe de 4 personnes. Poste autour des troupeaux laitiers (vaches et chèvres), de la transformation fromagère et de la vente directe. Activités principales : traite (6 h 30 et 16 h 45), soin et alimentation des animaux, pâturages, fromagerie, vente, et autres tâches selon compétences (foins, travaux des champs...). Profil recherché : soit orienté élevage (sensibilité aux animaux), soit tourné vers la transformation et

la vente. CDD 6 mois renouvelable, 35 à 39 heures/semaine, 11,88 €/h brut. Poste à pourvoir dès janvier 2025. gaec@laferrmeducontrevent.fr

**Gironde :** Micro-ferme maraîchère en agroécologie recherche associé-es (départs à la retraite en 2025-2026). Située au sud de Bordeaux, cette ferme, créée en 2014, produit et commercialise des fruits et légumes labellisés AB auprès de cinq AMAP. Le collectif propose un accompagnement et une transmission progressive avec la possibilité d'acheter tout ou partie des parts sociales. Coût estimé de la reprise : environ 100 000 €, à répartir entre les associé-es. Plus d'infos : lesjardinsdebouet@mailo.fr / 06 87 59 23 06

**Ariège :** Nous sommes un collectif de trois personnes (David, Samuel et Dan) sur 3,8 ha de terres en conversion bio, certifiées en 2026. Nous proposons 1 à 2 ha pour un projet en maraîchage, petit élevage ou autre. Terres limono-argileuses, bordées par un ruisseau, avec eau et électricité. Présence d'un hangar de 150 m<sup>2</sup> fermé + 150 m<sup>2</sup> ouvert. L'acquisition se fera en GFA, avec possibilité de participation au projet collectif (coût estimé : 8 000 à 20 000 € selon la surface utilisée). Organisation : activités indépendantes et gestion commune des espaces collectifs. Profil recherché : maraîcher-ère ou éleveur-se, avec possibilité de débouchés sur place (restaurant à la ferme). Dan Tam Costa / dantam.costa@gmail.com

**Alpes-de-Haute-Provence :** Terres classées bio par la Chambre d'Agriculture des Alpes-de-Haute-Provence, propices à la production de plantes médicinales, à parfum, potagères et truffières. Particulier propose gratuitement 7 ha et 30 ha boisés d'un seul tenant à un-e jeune paysan-ne. Idéal pour une primo-installation ou un investissement à long terme. Possibilité de logement dans un mobil-home 5 places à rénover. Propriétaire juriste en préretraite, compétent pour accompagner tout type de démarche. Viabilité en eau et électricité assurée. fred.masducanada@aliceadsl.fr / Tél. : 07 49 15 08 71

**MATÉRIEL - ANIMAUX**

**Cher :** urgent, l'association le berceau cède des animaux de la ferme : chèvres cou-clair, vaches jersiaises et ânes. Pour toute information, ou par mail à le.berceau@hotmail.fr. Animaux à récupérer dans la commune de Bruère-Allichamps, 18200. Contactez-nous au 06 12 83 62 75 ou 02 48 61 37 97

**Gard :** À vendre suite à l'installation de triphasé dans nos vergers : une pompe monophasée Pedrollo CPM170 à 200 € TTC avec tuyau d'aspiration diamètre 63 et crépine, une pompe monophasée Pedrollo MKm8/5 à 600 € TTC sous garantie et dans son emballage d'origine, une pompe monophasée Joval MV10/6 M. à 700 € TTC également sous garantie et dans son emballage d'origine, un boîtier de sécurité Vigilec Toscano Zéro TZ1 à 150 €, deux filtres à tamis 2" 130 microns à 100 € chacun, un compteur d'eau DN50 2" 20 m<sup>3</sup>/h à 200 €. Matériel en parfait état de marche, vendu avec facture. À venir chercher sur place à Sumène. philippe.robain@free.fr / 06 76 40 97 42

**DIVERS**

**Vienne :** Poitou-Charentes. Consultant pour paysannes de Poitou-Charentes Limousin Pddl Centre. Accompagnement individuel et collectif centré sur le facteur humain, stratégie, médiation, transmission, formations « bien-être au travail » ou sur « transmission ». www.olivier-prothais.com - 06 49 26 27 47 (4 publications)

**Haute-Savoie :** Nous sommes un collectif agricole en auto-gestion situé à Marlioz (74270). Les activités sont le maraîchage, les grandes cultures avec transformation en farine, pain et huile, l'autoconstruction, la mécanique... Nous sommes 6 adultes et 3 enfants et recherchons de l'aide principalement pour le maraîchage, avec coups de main ponctuels sur les autres activités, pour vivre et faire vivre le lieu avec nous et partager l'économie commune, dès avril-mai 2025 et jusqu'en novembre. Contact : turricules@lelombric.org



**À lire**

« On me demande de faire des ménages » : la réforme du RSA fragilise les paysans - Dans le Vaucluse, le versement du RSA est désormais conditionné à 15 heures hebdomadaires de « remobilisation vers l'emploi ». Un dangereux non-sens pour les paysans qui le touchent et en dépendent pour vivre. [urlz.fr/tbex](http://urlz.fr/tbex)



**À visiter**

Paris : 32 regards, moments d'humanité, pour célébrer la diversité paysanne mondiale - Du 21 novembre 2024 au 13 janvier 2025, les grilles du square de la Tour Saint-Jacques (39, Rue de Rivoli, 75004 Paris) accueillent une exposition de photographies grand format dont le but est de mieux faire connaître La Via Campesina, le mouvement paysan international, auprès des parisiennes et des personnes du monde entier de passage à cette période de l'année.

**Défendons l'agriculture paysanne en Île-de-France !**

La Confédération paysanne d'Île-de-France publie un numéro hors-série de Campagnes solidaires en vue des élections à la chambre d'agriculture de région, en janvier. 24 pages, dont 18 de portraits de fermes franciliennes emblématiques d'une agriculture paysanne à promouvoir et défendre face aux monocultures céréalières.

Ce journal est téléchargeable et à lire sur le site :

[ile-de-france.confederationpaysanne.fr](http://ile-de-france.confederationpaysanne.fr)

# La Confédération paysanne s'oppose aux serres géantes d'Agrocare !

Le samedi 16 novembre 2024, la Confédération paysanne de la Manche et le collectif de riverain-es « *Stop Tomates industrielles* » se sont mobilisé-es pour dire non à l'accaparement de la production alimentaire par les multinationales. À Isigny-le-Buat, le groupe hollandais Agrocare, premier producteur de tomates en Europe, avait déposé un permis pour étendre la serre existante de douze hectares à trente-deux hectares. Dans ces serres éclairées et chauffées, des tomates sont cultivées sur de la laine de roche, avec un substrat hydroponique alimenté par des engrais extraits au Maghreb. Les travailleur-euses qui y travaillent viennent majoritairement des pays de l'Est.

Mi-novembre, l'ambiance était festive ! Le préfet de la Manche avait

 Aurélien Marion, porte parole de la Confédération paysanne de la Manche

annoncé, trois jours plus tôt, le refus de l'autorisation environnementale pour ce permis de construire.

Cinq cents manifestant-es ont défilé du bourg d'Isigny-le-Buat jusqu'au site actuel des serres de douze hectares. Tout au long du trajet, des prises de parole ont été tenues par des élus et élues locales, des citoyen-n-es riverain-es et des pay-san-n-es. Les manifestant-es étaient accompagné-es par des tracteurs et une fanfare, ajoutant à la dimension conviviale de la mobilisation. Sur place, certain-es ont observé les installations en les longeant et exprimé leur mécontentement en affichant des messages. On pouvait lire des inscriptions en terre telles que « *À bas l'agro-industrie* » et « *Vive l'agriculture paysanne* », ainsi que divers autocollants.

Mais, le projet de la multinationale reste d'actualité. Agrocare envisage toujours d'atteindre les mille hectares de serres chauffées. Ces infrastructures gigantesques se développent dans tout le quart nord-ouest de l'Europe. Bien que certains de ces projets soient portés par des pseudoagriculteurs, l'industrialisation à grande échelle rend ces structures inaccessibles pour des transmissions futures. Leur coût exorbitant limite leur rachat aux seules multinationales, fonds d'investissement ou banques, d'ici dix à vingt ans.

Jusqu'en 2030, les opportunités pour Agrocare de s'étendre seront donc nombreuses. C'est pourquoi la Confédération paysanne continue de mobiliser, face à cette industrialisation forcée qui élimine les paysan-n-es, exploite les travailleur-euses et détruit l'environnement ■

